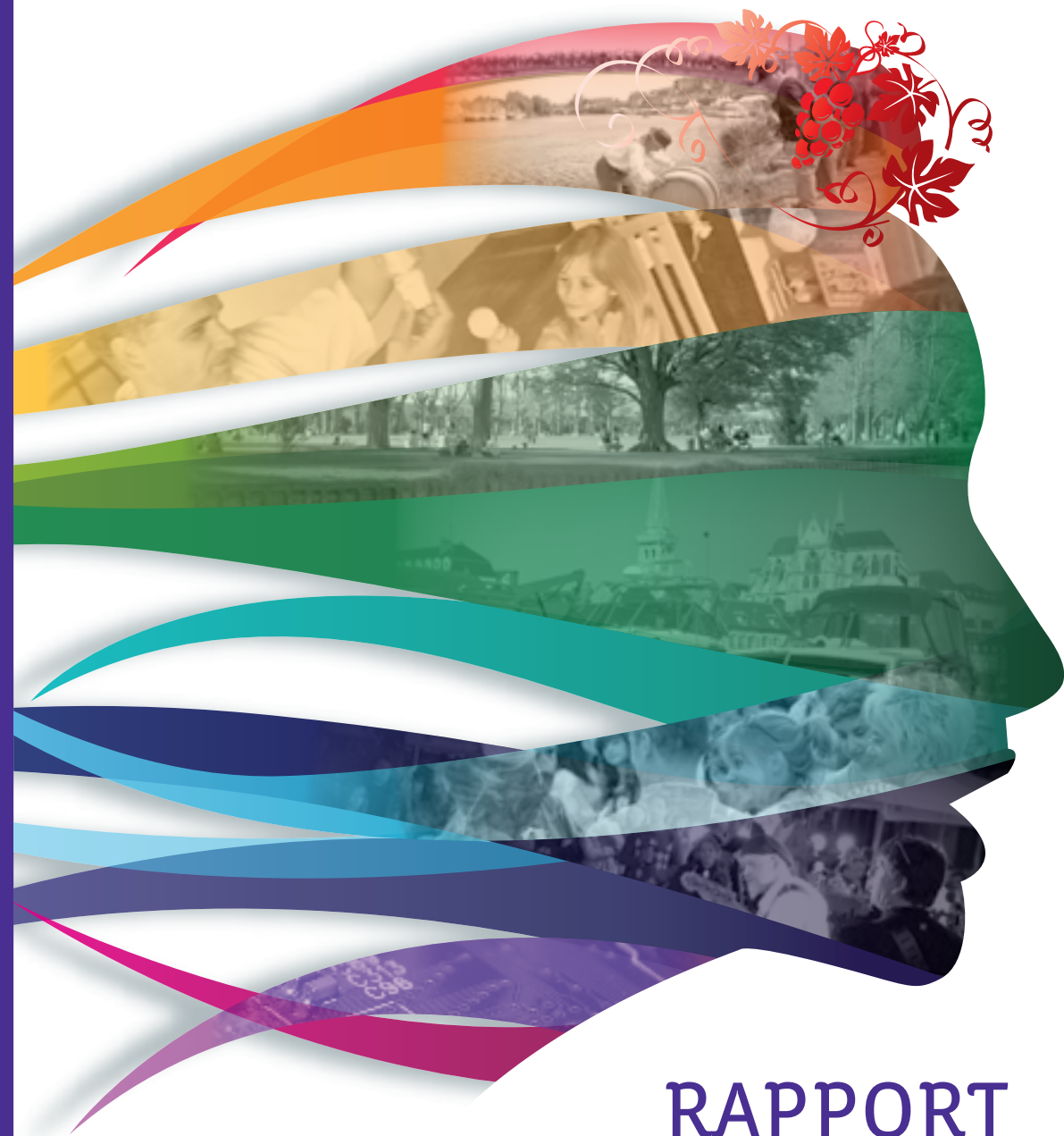


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'AUXERROIS



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2014

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
> GUY FÉREZ, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, MAIRE D'AUXERRE	3
GOVERNANCE	5
CARTE [AU 1^{ER} JANVIER 2014]	
> LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL DU GRAND AUXERROIS	7
STATUTS	10
FAITS MARQUANTS	12
RESSOURCES ET MOYENS INTERNES	
> RESSOURCES HUMAINES	16
> BUDGET 2014	20
COMMUNICATION	22
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE	
> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26
> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	30
> SYSTÈMES D'INFORMATIONS	32
> TOURISME	34
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOLIDAIRE	
> POLITIQUE DE LA VILLE	37
> PETITE ENFANCE	39
> GENS DU VOYAGE	40
> HABITAT ET CADRE DE VIE	42
> TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	44
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	
> DÉCHETS MÉNAGERS	47
> PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL	53
> EAU POTABLE / SPANC	54



L'ÉDITORIAL



UN ART DE VIVRE



Exercice obligé qu'un rapport d'activité. Certes, mais plus que cela aussi.

Plus que cela, parce que la « métropole » auxerroise porte une responsabilité qui rejaillit sur l'ensemble du département.

Animatrice de son propre projet de territoire, chef de file du pôle d'équilibre territorial du Grand Auxerrois, l'agglomération joue le rôle de pivot.

Pivot du bloc communal dont elle est l'émanation.

Pivot des politiques contractuelles qui accompagnent son projet.

Une agglomération promotrice de son développement et fer de lance d'une ambition qui rayonne au-delà de ses seules limites.

Une agglomération qui ne vise pas l'hégémonie. Sûre de sa force, pour elle-même, pour l'ensemble du cœur de l'Yonne, tout autant !

Pour dépasser les seules incantations et incarner un engagement qui ouvre des perspectives.

**Guy Férez, président de l'Agglomération
maire d'Auxerre.**



L'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS



GOVERNANCE

responsabilité > transparence >
légitimité > participation

VOTER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 30 JUIN 2014

Présidé par Guy Férez, le Conseil communautaire décide des actions et des projets à engager pour le territoire, dans le cadre des compétences de l'Agglomération qui rassemble 21 communes.

Le conseil communautaire est composé de 43 conseillers titulaires et 17 suppléants, comme défini dans un accord local validé par l'arrêté du 4 septembre 2013 qui attribue 20 conseillers communautaires à Auxerre, 2 conseillers aux communes de plus de 3 000 habitants, Appoigny, Monéteau et St-Georges/Baulche et 1 conseiller pour chacune des autres communes. Les conseillers expriment leurs décisions par le vote.

PRODUIRE

L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

L'exécutif communautaire regroupe le président et les vice-présidents, chacun chargé d'une délégation spécifique qu'il anime au sein de commissions thématiques.

VALIDER

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé de 22 représentants, le bureau communautaire se réunit avant chaque conseil et se prononce sur les réflexions menées au sein des commissions. Par souci d'efficacité et de célérité dans la prise des décisions, excepté celles relatives aux budgets, aux limites du territoire et aux compétences, le conseil communautaire a donné délégation au bureau.

PRÉPARER

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques sont « calquées » sur les compétences exercées par l'Agglomération. C'est ici que les projets sont mis en place et débattus, avant d'être présentés au bureau puis au conseil communautaire.

ASSISTER

LES GROUPES DE TRAVAIL

Permettant d'enrichir les débats menés en commissions, les groupes de travail sont constitués au cas par cas, pour répondre à une thématique ou un dossier en particulier. Ils sont animés par les vice-présidents.

INFORMER

LE CONSEIL DES MAIRES

Le conseil des maires ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Il se réunit autant que nécessaire pour faire un point régulier sur le déroulement des dossiers de l'Agglomération ou répondre expressément au questionnement des communes.

GOUVERNER

LE TERRITOIRE

La **Communauté d'agglomération de l'Auxerrois créée en 2011**, rassemble près de 67 000 habitants et 21 communes.

Avec 66 876 habitants en 2015 et 179 personnes en moins par rapport à 2014, la population de l'Auxerrois est relativement stable. Elle représente 18,96 % de la population icaunaise. 5,6 habitants sur 10 vivent à Auxerre (5,6 en 2014) soit 37 158 (-1,05 %).

Projet de territoire 2015 - 2020

Document synthétique qui positionne le développement durable et solidaire du territoire dans le temps, l'espace et la gestion des flux, le projet de territoire 2015 - 2020 de l'Auxerrois élaboré en 2014, et adopté le 12 février 2015, s'inscrit dans un tryptique.

1 Le Projet de territoire de l'Auxerrois met à profit les compétences exercées par la Communauté de l'Auxerrois, son savoir-faire et son rôle d'ensemblier des politiques publiques, du développement économique en passant par l'accès aux équipements et aux services. Des services dont la nature et l'organisation connaissent de fortes évolutions pour s'adapter au plus juste aux besoins et aux attentes des habitants dans le respect de l'intérêt général.

2 Le Projet de territoire de l'Auxerrois converge vers la stratégie de l'Etat et de la Région. Il constitue à ce titre, un document pivot pour la négociation de fonds européens et de subventions de la part de l'Etat et la Région, voire même d'autres partenaires financiers sans lesquels la Communauté ne pourrait faire vivre ses projets.

3 Le Projet de territoire de l'Auxerrois s'articule autour de trois piliers : l'attractivité et la compétitivité du territoire, la cohésion sociale et la solidarité, ainsi que la qualité urbaine et environnementale.

De ces trois axes découlent dix orientations stratégiques déclinées par objectifs, chacun associé à un programme d'actions complémentaires posées à l'échelon des multiples enjeux programmatiques : enjeux d'aménagement au sens large du terme et enjeux d'image auprès d'acteurs pouvant participer au développement du territoire.

Élaboré par les élus communautaires et les techniciens en 2014, dans un contexte de libéralisation de l'initiative publique couplée à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, le projet de territoire traduit une vision politique. Il dessine de nouvelles façons de garantir le bien-être des acteurs du territoire : habitants et générations futures.

Il porte en outre de nouvelles pistes d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire compétitif là où il se situe, à 170 km de la capitale et à quelques tournants de route d'un spot viticole mondialement connu.

Pôle d'équilibre territorial du Grand Auxerrois

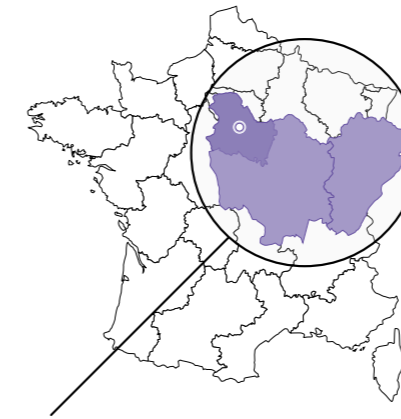
Désignée chef de file du **Pôle d'équilibre territorial du Grand Auxerrois (PETR)** constitué le 20 février 2015, la Communauté de l'Auxerrois coordonne les débats autour de la co-construction du Projet de territoire du Grand Auxerrois qui rassemble l'Aillantais, l'Auxerrois, le Pays du Chablisien, du Coulangeois, d'Entre Cure et Yonne, du Florentinois, du Migennois et du Seignelay-Brienon. Huit intercommunalités appelées dans une logique d'efficience, à mettre en perspective et en cohérence leurs projets, dans un Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Population totale de la Communauté de l'Auxerrois

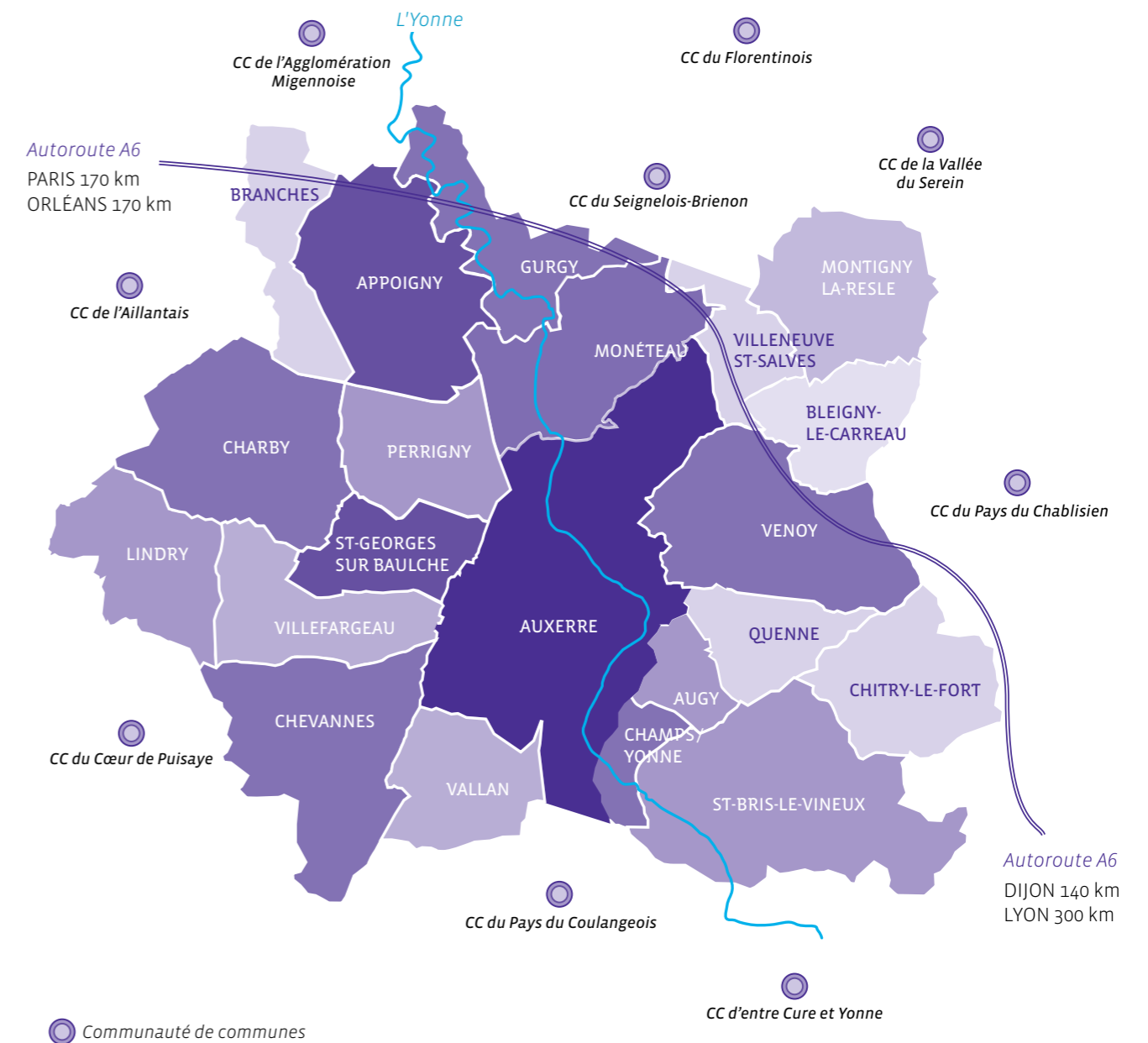
EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2015 [SOURCE INSEE]

Communes	Population	Évolution (%)
APPOIGNY	3 188	-0,47
AUGY	1 128	-0,88
AUXERRE	37 158	-1,05
BLEIGNY-LE-CARREAU	311	+0,32
BRANCHES	483	+4,77
CHAMPS/YONNE	1 719	-0,12
CHARBUY	1 846	+2,38
CHEVANNES	2 428	-0,21
CHITRY-LE-FORT	374	+1,36
GURGY	1 757	+2,03
LINDRY	1 401	+2,19
MONÉTEAU	4 112	+2,42
MONTIGNY-LA-RESLE	609	-0,65
PERRIGNY	1 278	+3,73
QUENNE	462	-0,22
ST-BRIS-LE-VINEUX	1 118	-0,71
ST-GEORGES/BAULCHE	3 473	-1,53
VALLAN	706	-1,26
VENOY	1 986	+1,07
VILFARGEAU	1 067	+1,33
VILLENEUVE ST-SALVES	272	+3,42
POPULATION TOTALE	66 876	-0,27

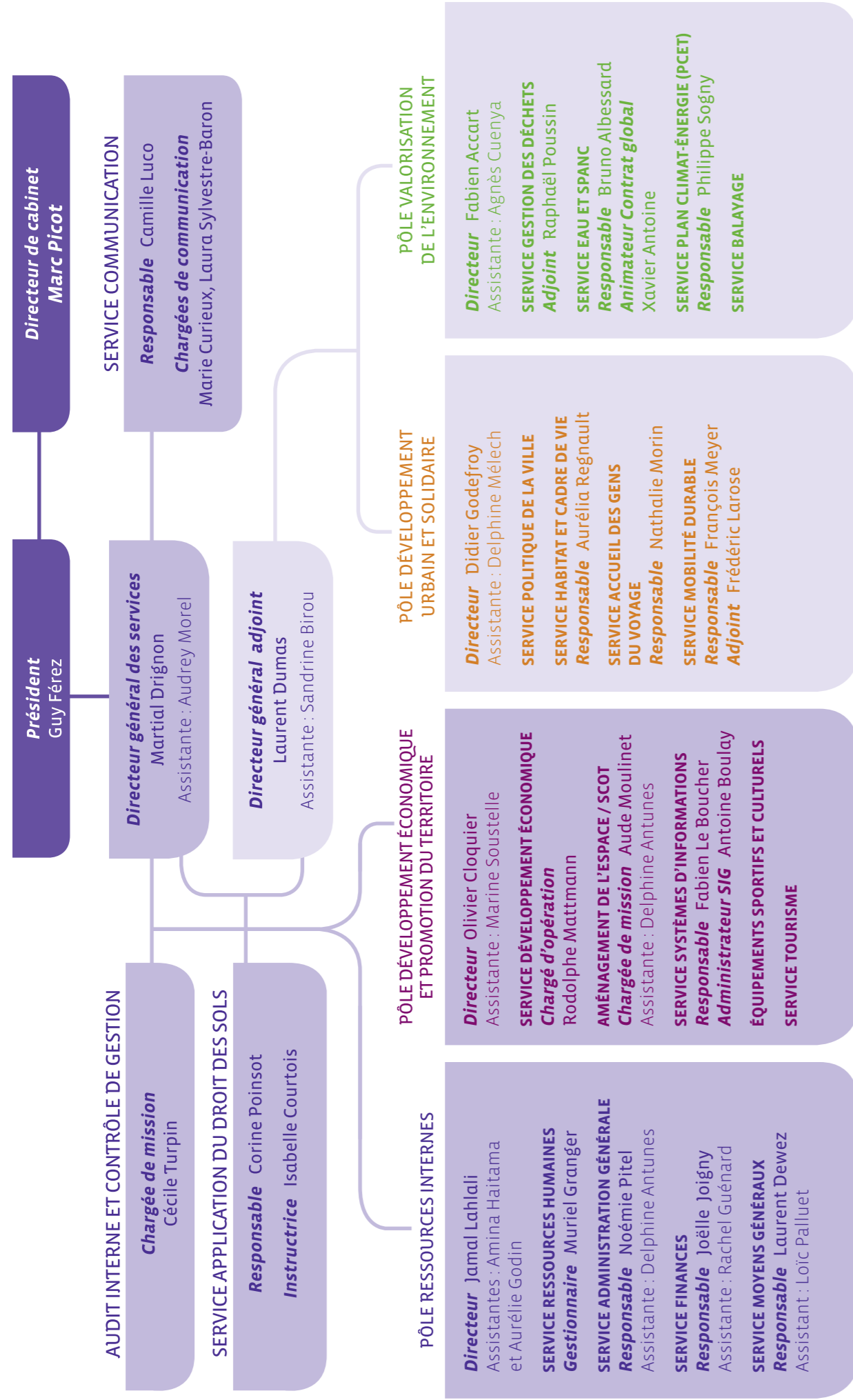
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL DU GRAND AUXERROIS



En Bourgogne - Franche-Comté, dans l'Yonne



METTRE EN ŒUVRE
ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015



>> **Président et vice-présidents**



Guy FÉREZ
Président de l'Agglomération, personnellement en charge du **Développement économique**
Maire d'Auxerre



Alain STAUB
Vice-président
Transports et Déplacements
Maire d'Appoigny



Béatrice CLOUZEAU
Vice-présidente
Logement-Habitat, Politique de la ville, Gens du voyage et Patrimoine
Maire de Branches



Denis ROYCOURT
Vice-président
Environnement et Développement durable
Adjoint à Auxerre



Bernard RIAnt
Vice-président
Aménagement de l'espace, SCOT et Projet de territoire
Maire de Vallan



Gérard DELILLE
Vice-président
Ressources Humaines, Travaux et Opérations d'aménagement et de voirie
Maire de Charbuy



Pascal BARBERET
Vice-président
Mutualisation et évolution de l'intercommunalité
Maire de Villefargeau



Rachelle LEBLOND
Vice-présidente
Développement touristique
Maire de St-Bris-le-Vineux



Nicolas BRIOLLAND
Vice-président
Finances, Budget, Prospective financière et Fonds de concours
Adjoint à Augy



Stéphane ANTUNES
Vice-président
Technologies de l'information et de la communication (TIC) et Système d'informations géographiques (SIG)
Maire de Champs/Yonne

>> **Conseillers délégués**



Chantal BEAUFILS
Petite enfance



Christophe BONNEFOND
Conseiller délégué
Équipements sportifs
et culturels
Maire de Venoy



Christophe LAVERDANT
Conseiller délégué
Relations InterScot
Maire de Lindry



Aurélie BERGER
Membre du bureau
Maire de Gurgy



Robert BIDEAU
Membre du bureau
Maire de Monéteau



Guy BOURRAT
Membre du bureau
Maire de Chitry-le-Fort



Jacques CHANARD
Membre du bureau
Maire de Chevannes



Denis CUMONT
Membre du bureau
Adjoint à Perrigny



Crescent MARAULT
Membre du bureau
Maire de St-Georges/
Baulches

>> **Membres du bureau**

>> **Délégués**



Lionel MION
Membre du bureau
Maire de Villeneuve-
St-Salves



Frédéric PETIT
Membre du bureau
Adjoint
à Bleigny-le-Carreau



Michel POUILLOT
Membre du bureau
Maire de Quenne



Nadia AHIL
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Souad AOUAMI
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Jean-Philippe BAILLY
Délégué
Adjoint à Auxerre



Jean-Pierre BOSQUET
Délégué
Conseiller municipal
à Auxerre



Michèle BOURHIS
Déléguée
Conseillère municipale
à Auxerre



Martine BURLET
Déléguée
Adjointe à Auxerre



**Sarah DEGLIAME-
PELHOTE**
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Maryse DUVILLE
Déléguée
Adjointe à Appoigny



**Elisabeth GÉRARD-
BILLEBAULT**
Déléguée
Conseillère municipale
à Auxerre



Arminda GUIBLAIN
Déléguée
Adjointe à Monéteau



Pascal HENRIAT
Délégué
Adjoint à Auxerre



Jacques HOJLO
Délégué
Adjoint à Auxerre



**Bénédicte NASTORG-
LAROUTURE**
Déléguée
Adjointe à St-Georges/
Baulche



Guillaume LARRIVE
Délégué
Conseiller municipal
à Auxerre



Didier MICHEL
Délégué
Adjoint à Auxerre



Martine MILLET
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Maud NAVARRE
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Malika OUNES
Déléguée
Conseillère municipale
à Auxerre



Guy PARIS
Délégué
1^{er} adjoint à Auxerre



Joëlle RICHEL
Déléguée
Adjointe à Auxerre



Jean-Paul SOURY
Délégué
Conseiller municipal
à Auxerre

STATUTS

mission › intérêt communautaire › compétences

Instituée pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 1994, conformément à ses statuts, la Communauté de l'Auxerrois exerce de plein droit, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives d'intérêt communautaire.

Au 15 mai 2005

STATUTS CONFORMES à la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales ».

7 décembre 2006

AMÉNAGEMENT Entretien et gestion de l'aéroport Auxerre-Branches, participation à son Syndicat mixte de gestion à compter du 1^{er} janvier 2007.

13 mai 2008

SOUTIEN FINANCIER à la construction et/ou à la réhabilitation de locaux destinés à la location implantés sur des sites labellisés « Pépinière d'entreprises ».

24 novembre 2009

AMÉNAGEMENT de l'espace et Technologies de l'information et de la communication.

1^{er} janvier 2011

TRANSFORMATION de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

6 décembre 2011

ADHÉSION de la commune de Lindry à compter du 1^{er} janvier 2012.

15 novembre 2012

ADHÉSION de la commune de Champs/Yonne à compter du 1^{er} janvier 2013.

4 septembre 2014

GOUVERNANCE 2014

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement, entretien et gestion de parcs [de plus de 50 hectares] d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Autres : réserves foncières pour la création et/ou facilitant le développement de parcs d'activité inscrits dans le futur Schéma directeur d'aménagement des parcs d'activités, actions de promotion à l'extérieur du territoire des parcs d'activités, soutien financier à la construction et/ou à la réhabilitation de locaux destinés à la location et implantés sur des sites labellisés «pépinières d'entreprises», participation à des actions de mise en valeur des richesses touristiques de l'Auxerrois selon, soutien* à l'enseignement supérieur, au développement de la formation professionnelle et adhésion au Syndicat mixte de gestion de l'aéroport d'Auxerre-Branches.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE-TRANSPORTS

élaboration du Schéma de cohérence territoriale et Schéma de secteur, création et réalisation de Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC), organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des transports

intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, gestion du mobilier urbain afférent. Autres actions : élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, d'études d'urbanisme et des dessertes structurantes de l'agglomération (selon Plan de déplacements urbains, voirie, etc.).

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Définition du Programme local de l'habitat, de la politique du logement, des actions et aides financières en faveur du logement social. Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, intervention en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations, amélioration du parc immobilier bâti. Autres : aménagement et gestion d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage, soutien* aux opérations de renouvellement urbain, à la résidence Jeunes de l'Yonne.

POLITIQUE DE LA VILLE

Animation des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, des dispositifs locaux, de prévention de la délinquance.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien* aux actions de maîtrise d'énergie. Autres : élaboration et mise en œuvre d'un « Plan climat-énergie territorial », d'actions en faveur de la protection des vallées par des mesures de lutte contre la pollution des ressources en eau potable sur les bassins versants de la plaine du Saulce, de la plaine des Isles et des Boisseaux, aménagement et gestion d'un pôle environnemental, adhésion au Syndicat mixte d'études pour le traitement et la valorisation des déchets du centre Yonne.

EAU

Production, transport et distribution de l'eau potable.

ASSAINISSEMENT

Service public d'assainissement non collectif (SPANC), dans le cadre de sa définition minimum légale.

VOIRIE – PARCS DE STATIONNEMENT

Création ou aménagement et entretien de voiries, de parcs de stationnement. Parcs d'activité et équipements communautaires : création de voiries nouvelles d'accès ou de desserte, soutien aux aménagements de voiries existantes, études sur les voies et voiries structurantes et communales impactées. Transports urbains : soutien* aux aménagements de voiries pour les personnes à mobilité réduite (PMR), dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité, aux études et actions s'inscrivant dans le cadre des orientations du PDU (Plan de déplacements urbains). Aménagement et développement du territoire : participation financière aux études, acquisitions foncières et aux travaux du projet de contournement sud d'Auxerre, signalétique des sentiers pédestres inscrits au Topo-guide « Auxerre et ses environs à pied », autres que ceux du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées).

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Construction et gestion d'un nouveau centre aqua-ludique.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Actions tendant à favoriser l'amélioration des technologies de l'information et de la communication pour le développement économique, la desserte du territoire en communications électroniques haut et très haut débit (réalisation d'études, création d'infrastructures destinées à supporter les réseaux de communications électroniques en vue, soit de leur mise à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs par voie conventionnelle, soit de leur exploitation directe ou par délégation), animer et promouvoir, créer et exploiter les services de TIC.

SOUTIEN* À L'ÉVÉNEMENTIEL

Soutien* aux actions ou manifestations qui participent, de par leur caractère exceptionnel ou par leur fréquentation, à la promotion et/ou à la valorisation du territoire de l'Auxerrois.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU CENTRE YONNE

Participation à la construction et la gestion d'une fourrière pour les animaux errants.

À LA DEMANDE DES COMMUNES MEMBRES

Prestation de service « balayage », groupements de commandes sur des thématiques communes, missions d'appui, d'assistance, de conseil des services de la communauté auprès des communes membres : commande publique, affaires juridiques, ressources humaines.

* « Soutien » s'entend pour une participation financière uniquement et exclusive de la part de la Communauté de l'Auxerrois. Les communes membres concernées, restent maîtres d'ouvrage de leurs projets.

FAITS MARQUANTS

services > projets > 2014

ÉLECTIONS 2014

DÉSORMAIS, NOUS ÉLIRONS NOS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Pour la première fois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes des conseillers municipaux sont composées d'autant de femmes que d'hommes [principe de parité]. Les électeurs votent, en outre, pour une liste entière [scrutin de liste]. Enfin, ils désignent, à l'aide du même bulletin de vote, conseillers municipaux et conseillers communautaires. Cette nouveauté introduit une répartition des sièges entre listes à l'identique au sein des conseils municipaux et communautaires. Alors que jusqu'ici, les élus communautaires étaient désignés par le maire élu et faisaient donc partie de la majorité du conseil municipal, la loi de Réforme des collectivités territoriales [RCT], instaure le principe de l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires et accorde une véritable légitimité démocratique à l'intercommunalité.

TRANSPORTS COLLECTIFS

FLASHÉZ ET VOUS SAUREZ QUAND ARRIVE LE PROCHAIN BUS



Nouveau et efficace, le flash code envahit les arrêts de bus, offrant aux adeptes du smartphone de savoir en temps réel l'heure du prochain bus. On le flash une fois, on l'enregistre dans ses favoris. On le consulte

ensuite quand on veut, d'où on veut. Le premier horaire indiqué en vert est celui du bus qui arrive (calculé en temps réel, grâce au logiciel Agilitrack* qui récupère les données des boîtiers GPS dont les bus sont équipés); le second de couleur violette, celui du bus qui suivra (horaire du guide bus). Cette formidable révolution fait du mobile, l'outil indispensable des transports, chiffres à l'appui. Janvier 2014 par exemple, 50% des visites sur le site Internet Vivacité sont effectuées via un smartphone. La Boutique bus (2, rue Faillot à Auxerre) se tient à disposition usagers qui rencontreraient des difficultés à flasher.

*développé par Hanover

DÉPLACEMENTS DOUX

À VÉLO SUR DES ITINÉRAIRES AMÉNAGÉS, SÉCURISÉS ET COHÉRENTS



La Communauté de l'Auxerrois dévoile son Schéma directeur cyclable. 3,3 millions d'€ seront programmés sur cinq ans. C'est la « vélorution » dans l'Auxerrois! Au travail, en promenade ou en vacances... On n'ira pas sans son vélo! Le Schéma identifie trois tracés à aménager en priorité pour les déplacements domicile-travail. Il s'agit des liaisons Auxerre > Perrigny via St-Georges/Baulche, Auxerre > Appoigny via Monéteau et Auxerre > Gurgy via Appoigny. Le coût des travaux sera réparti entre ville (50 %), région (40 %) et intercommunalité (10 %) qui assurera en outre, les études d'ingénierie. Adossées à l'épine dorsale matérialisée par la véloroute, six boucles de découverte de 13 km à 35 km, seront quant à elles, dédiées aux loisirs et au vélo en famille. Elles offriront de développer une pratique touristique, selon les tracés.

DÉCHETS MÉNAGERS

ADOPTÉZ LE BAC ! C'EST LA MEILLEURE FAÇON DE PRÉSENTER VOS DÉCHETS



Les sacs plastiques cassent le dos des agents de collecte. Ils souillent les rues comme les mégots de cigarettes, les emballages de bonbons, de chips et les chewing-gums, sans compter que, si légers une fois ouverts, la moindre brise n'a plus qu'à les emporter pour décorer le paysage.

Jetés sans respect des jours et horaires de collecte, ils pénalisent l'image des communes, éventrés par les chiens. Enfin, ils entraînent un surcoût pour l'Agglo s'il faut dépêcher une équipe spéciale pour nettoyer. Adoptons le bac! Tel est le leitmotiv de la campagne de communication dont les messages envahissent progressivement les espaces de vie. Qu'on habite en habitat individuel ou collectif, qu'on soit un privé ou un professionnel, le bac est dans la plupart des cas, la solution à adopter.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

GUY FÉREZ À LA TÊTE D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE

17 avril à Vallan, chaque conseiller étant installé dans sa fonction, le doyen d'âge, Robert Bideau, maire de Monéteau, désigné président de séance, procède de suite à l'élection du nouveau président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Le président sortant, Guy Férez est réélu avec 27 voix (contre 15 pour Denis Cumont, adjoint à Perrigny et 1 blanc). Un moment d'émotion durant lequel ce dernier remercie celles et ceux qui lui ont



fait confiance. Rappelant que la Communauté de l'Auxerrois se trouvait face à des enjeux importants en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire, de développement économique et touristique, de cohésion sociale, de solidarité, de mutualisation des services et de coopération extra-communautaires... De sorte que, en 2020, elle ne ressemblera sans doute en rien à ce qu'on lui connaît aujourd'hui.

DÉCHETS MÉNAGERS

BRANCHES ET VENOY ACCUEILLENT DEUX NOUVELLES DÉCHÈTERIES



Le 16 mai, deux nouvelles déchèteries sont inaugurées à Branches et à Venoy, l'occasion pour Guy Férez, président, de souligner les progrès accomplis. En l'espace de cinq ans, la production annuelle de déchets résiduels est passée d'environ 21 000 à 16 000 tonnes, les 5 000 tonnes de différence correspondant au tri sous toutes ses formes : en bac, aux points d'apport volontaire et en déchèterie. Ces dernières représentent de loin la filière la moins onéreuse, puisque le traitement d'une tonne de déchets revient à 115€, soit deux fois moins qu'une tonne d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte. Avec une quantité plus importante de déchets apportés chaque année [13 590 tonnes en 2013, 12 879 en 2012 et 12 593 en 2011], le coût des travaux de réalisation de ces nouveaux équipements, s'élevant à 907 013 €, sera vite rentabilisé.

HABITAT - GENS DU VOYAGE

LOCATAIRES ET FIÈRE DE L'ÊTRE !



Libres comme toujours, les familles d'ancien voyageurs sédentarisés à Auxerre, quittent la route de Lyon. Ce 31 juillet 2014, date des premiers départs, restera pour longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui ont contribué de prêt ou de loin à l'aboutissement du Programme de relogement. À Monéteau et à Auxerre (route de Chevannes et de Toucy), elles sont désormais locataires de petites unités d'habitation respectueuse de leur culture : la vie en caravane. Pour eux comme pour les services de l'Agglomération, la Ville d'Auxerre et de Monéteau, le Pact de l'Yonne¹, l'Office auxerrois de l'habitat et Domanys, il s'agit là d'une aventure humaine, parfois semée d'embûches comme il se doit ; chacun œuvrant à son niveau, s'entraînant parfois, pour aider à cette réalisation commune en mettant les valeurs d'une plus grande cohésion sociale au service de familles auxerroises.

¹ Pact de l'Yonne [Association éducative et de conseil sur le logement]

LOGEMENT - HABITAT

UN PROGRAMME SUR MESURE POUR AMÉLIORER LES LOGEMENTS PRIVÉS !



Il était une fois une agglomération soucieuse d'agir au mieux pour l'amélioration des logements de ses concitoyens. Une agglomération qui, forte de son Programme logements durables (PLD) centré sur

la rénovation énergétique, cherche maintenant à élargir et diversifier son champ d'intervention. Adapter les logements à la perte de mobilité afin de permettre de rester autonome le plus longtemps chez soi ; favoriser la remise sur le marché des logements inoccupés parce qu'à rénover ; permettre à tout un chacun de vivre dans des conditions décentes, et poursuivre la rénovation énergétique sont autant de travaux que la Communauté de l'Auxerrois sera bientôt en mesure d'accompagner et soutenir financièrement par l'intermédiaire du « nouveau » PLD, outil au service d'un meilleur confort de l'habitat dans l'Auxerrois qui, en outre, contribuera à booster l'économie locale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN EMPLACEMENT BÉNÉFIQUE POUR TECHNO TEXTILES DE BOURGOGNE



Après la signature d'un bail à construction auprès de Yonne équipement, pour un lot foncier d'environ 4 700 m² acheté à la Communauté de l'Auxerrois, la TPE* Techno Textile de Bourgogne (TTB) ne regrette pas ses locaux à la Plaine des Isles. Installée aux Macherins à Monéteau depuis janvier 2014, l'entreprise de Cyrille et Evelyne Brasseur bénéficie, ici, d'une meilleure visibilité. Une voiture passe devant l'entreprise toutes les deux minutes, et les particuliers et professionnels s'arrêtent plus facilement pour soumettre leurs demandes. De la bâche de remorques au voile d'ombrage en passant par le store intérieur et extérieur, la bâche de piscine, la tête de lit, ou encore la selle de cheval et de moto, TTB travaille un large éventail de matières (tissus, skaï, cuir, mousse) en confection sur-mesure, réfection et réparation.

* Très petite entreprise (moins de dix salariés)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN PÔLE ENVIRONNEMENTAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

« Intelligent » dans sa conception, le futur Pôle environnemental conjuguera de multiples usages. Les habitants, associations, communes, universitaires et acteurs économiques y seront accueillis dans toute la diversité et la complexité de leur positionnement. D'un montant d'environ 3 millions d'€, l'équipement sera soutenu par la Région à hauteur de 500 000€ dans le cadre du Contrat d'agglomération 2010-2014 dans un premier temps. En 2014, le projet est approuvé, pour prendre place sur un terrain de 6 650 m² sur le site des Boutisses à Auxerre. Sa vocation s'inscrit dans un triptyque. D'une part, accompagner et sensibiliser, afin que chacun s'informe sur les transformations qui peuvent nous permettre de vivre mieux si nous nous impliquons. D'autre part, offrir des espaces de travail aux jeunes créateurs qui, demain, viendront booster notre économie. Et enfin, combiner les interactions et les approches dans les différentes disciplines actuelles [énergie, habitat, eau, déchets, transports, climat, biodiversité, etc.], dans une vision synthétique.



TRÈS HAUT DÉBIT

ON S'ABONNE ET C'EST PARTI !

On nous avait prévenus, comparant l'arrivée de la fibre optique à une révolution silencieuse. Révolution, car le Très haut débit, c'est de l'information numérique propulsée à 100 mégabits par seconde dans un fil de verre. Silencieuse, car longuement, la fibre optique est déroulée, secteur après secteur, partout dans l'Auxerrois, puis dans notre quotidien. Eclatant au grand jour pour déplaçonner les boîtes mail, développer le télétravail, la télésurveillance et la domotique... Novembre 2013, France télécom Orange s'engageait à couvrir la totalité d'Auxerre en 2018, les autres communes en 2020. Mars 2014, alors qu'un nouveau secteur de 7 000 logements est en cours de déploiement, celui des Piedalloues et Rive droite (en orange) est couvert, représentant 6 500 abonnés potentiels. 1^{er} octobre 2014, six immeubles de la rive droite de l'Yonne, soit 134 logements sont éligibles au Très haut débit.



Le Très haut débit s'installera secteur après secteur, partant dans l'Auxerrois. La totalité d'Auxerre sera couverte en 2018, les autres communes en 2020.

mi 2014	6 500 logements sont couverts
1 ^{er} octobre 2014	134 logements sont éligibles au Très haut débit
fin 2015	7 000 logements sont couverts

Source : C2V

Cité 89, 10 octobre, l'Office auxerrois de l'habitat, Val d'Yonne habitat (les bailleurs) et Orange signalent ensemble une convention autorisant cette dernière à faire "entrer" la fibre dans les logements des quartiers couverts. C'est-à-dire, passer les gaines techniques dans les colonnes montantes de manière à ce que les locataires puissent rapidement profiter du Très haut débit en s'abonnant auprès du fournisseur d'accès Internet de leur choix.



LES RESSOURCES ET MOYENS INTERNES



RESSOURCES HUMAINES

management > personnels > déroulement de carrière

Le service des Ressources humaines encadre la vie administrative des agents communautaires. Ses missions principales sont la gestion du déroulement de carrière, des absences, des paies, des arrivées et des départs, de la santé et de la sécurité au travail, des formations, du dialogue social. En 2014, le service a géré 4 626 750 € en charges de personnel, 120 paies par mois en moyenne, près de 400 arrêtés et contrats de travail, et 150 courriers divers.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2014 la Communauté comptait 105 agents permanents, soit 1 agent de plus qu'en 2013. La très faible représentation des femmes dans l'effectif global s'explique par la part importante que représente le service de la collecte des ordures ménagères.

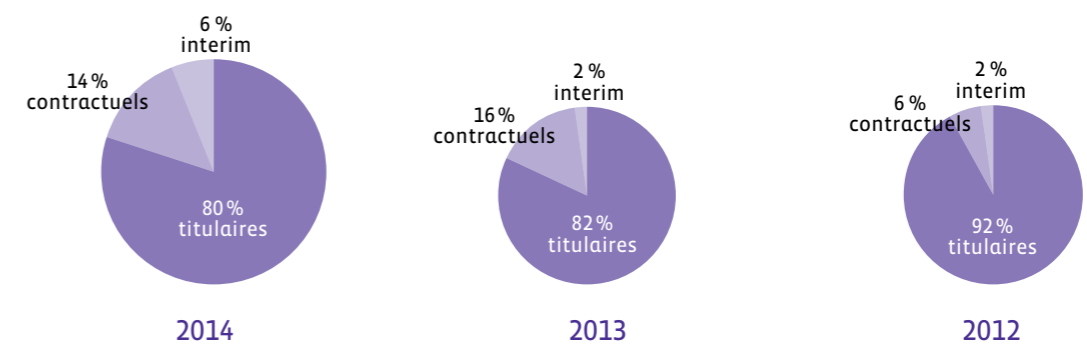
> Répartition de l'effectif

	Total agents	Hommes	Femmes
Effectif total en activité	105	82	23
Titulaires	89	74	15
dont temps complet 100%			
Non titulaires	16	8	8
dont: - temps complet	12		
- temps non complet	4		
Positions particulières (disponibilité, temps non complet, emplois d'avenir)	5	4	1
Filière administrative	25	9	16
Technique	78	73	5
Médico-sociale	1	-	1
Animation	1	-	1

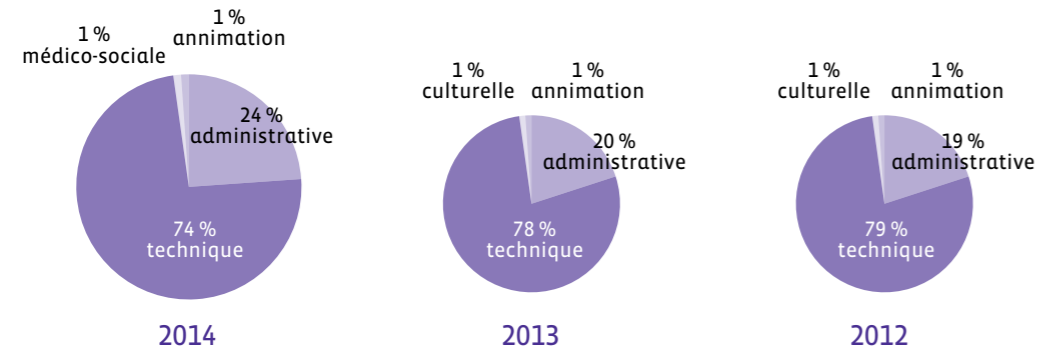
> Effectif par sexe



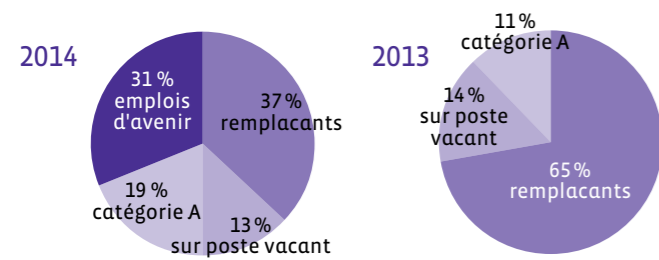
> Effectif par statut



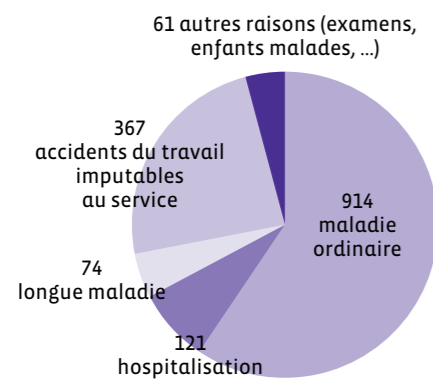
> Effectif par filière



> Effectif des non-titulaires par cause de recrutement



> Absentéisme par cause

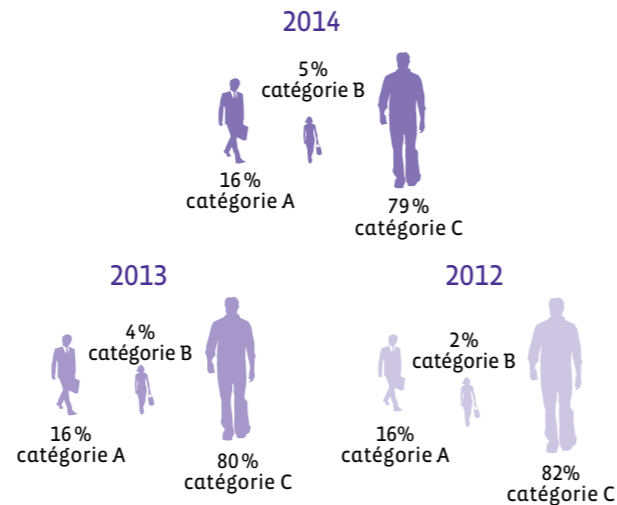


Pas d'accidents du travail imputables au trajet et pas de maternité, paternité et adoption

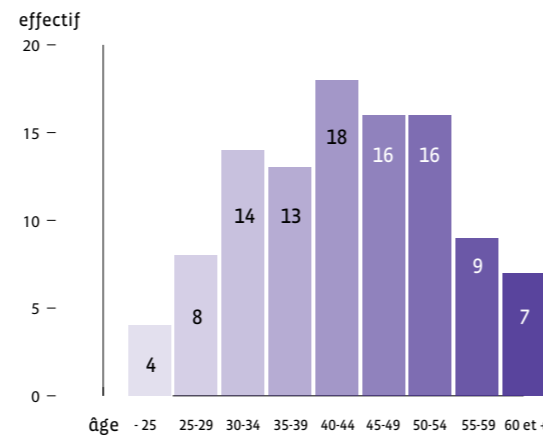
Le taux d'absentéisme est égal à 6,5 %, soit 14,5 jours d'absence par agent. Il démontre la bonne situation de la CA au regard des moyennes nationales. D'autant plus que 2/3 des effectifs représentent une population de travailleurs particulièrement exposée.

*Le taux d'absentéisme se calcule par le rapport du nombre de jours de travail perdus sur le nombre de jours de travail disponibles, le tout multiplié par 100

> Effectif par catégorie



> Effectif par âge



Avec une moyenne d'âge de 42,2 ans en 2014, les effectifs de la Communauté se trouvent pile dans la moyenne nationale de la fonction publique territoriale. La répartition des catégories d'âge démontre une répartition plutôt équilibrée. Il faut noter qu'un peu moins de 10% des effectifs pourront prétendre à un départ en retraite dans les 3 ans à venir.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS

> Répartition par statut

	Titulaires	Non titulaires	2014	2013
Rémunération brute	2 517 622 €	408 427 €	2 926 049 €	2 218 648 €
Dont indemnités	606 279 €	62 430 €	668 709 €	630 460 €

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

> Départs

4 départs en retraite, 1 détachement et 2 mutations

> Arrivées

2 mises en stage directes pour résorption de l'emploi précaire. 7 recrutements (3 titulaires, 2 contractuels, 2 emplois d'avenir). 7 équivalents temps plein pour les remplacements* et accroissement d'activité.

*Le remplacement de titulaires est comptabilisé comme une arrivée mais n'apporte pas d'agent supplémentaire dans l'effectif global.

> Déroulement de carrière

5 titularisations de stagiaires. 5 mises en stage. 2 mises en stage de non-titulaires. 44 avancements d'échelon. 19 avancements de grade. 2 promotions internes.

À noter : 1 lauréat du concours de rédacteur. 1 lauréat du concours d'ingénieur. 1 lauréat du concours de rédacteur principal 2^{ème} classe. 4 lauréats du concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe

ACTION SOCIALE

L'action sociale regroupe la participation aux mutuelles de prévoyance et de santé, les prestations sociales diverses (centres de loisirs, séjours scolaires...), le service d'assistante sociale, et la participation au Comité d'Action Sociale. Elle représente un coût de 416 € par agent en 2014. Une progression de 13 %.

> Travailleurs handicapés

Le taux de travailleurs handicapés est de 4,68% (3,88% en 2013). Pour rappel, le taux légal est fixé à 6%, c'est pourquoi l'établissement apporte une contribution au FIPHFP à hauteur de 4 329,79€.

> Hygiène et sécurité

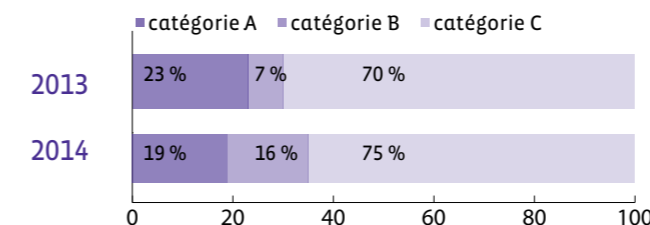
Les dépenses en matière d'hygiène et de sécurité (vêtements, pharmacie, matériel...) s'élèvent à 288,46€ par agent (190€ en 2013). 11 accidents du travail ont été signalés en 2014 (soit 1 de plus qu'en 2013).

FORMATION

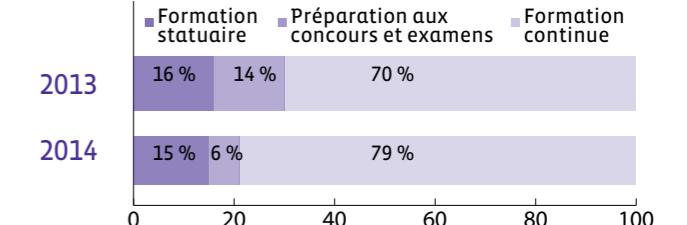
Le nombre d'agents ayant participé à une ou plusieurs actions de formation est de 45 sur 105, pour un total de 239 jours de formation. Le nombre de jours de formation est en hausse, et a bénéficié à plus d'agents comparé à 2013. À l'image du niveau national, l'un des enjeux est la formation des agents de catégorie C qui restent sous-représentés. Le coût de formation a représenté environ 1,8% de la masse salariale, soit 190€ par jour de formation et 398€ par agent.

REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	2013	2014
Nombre total de jours de formation	221	239
Agents de catégorie A	50	41
Agents de catégorie B	15	35
Agents de catégorie C	156	163
Nombre d'agents ayant participé à au moins une action de formation	38	45

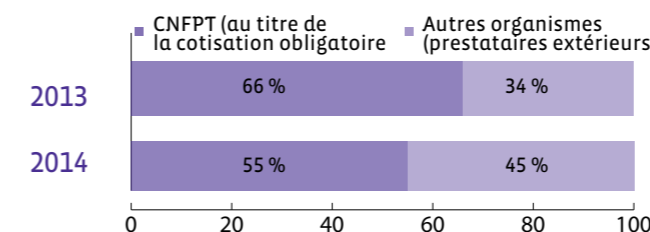
> Répartition par catégorie



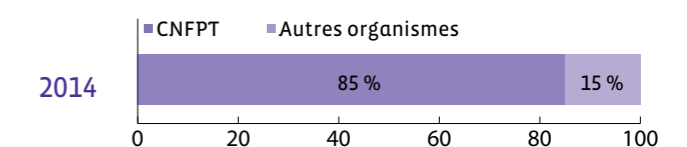
> Répartition par type de formation



> Répartition des dépenses par organisme



> Répartition des organismes par jour de formation



BUDGET 2014

politique > recettes > dépenses publiques

L'AUXERROIS, LA VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE

Au-delà de permettre une gestion saine et rigoureuse, le budget 2014 souligne l'effort de solidarité, de dynamisme et d'attractivité de l'agglomération..

En dépit de l'effort national demandé aux collectivités, assorti de la baisse des dotations de l'État, les délégués communautaires votent un budget, sans impact sur la fiscalité des ménages, et capable de générer des recettes à long terme. Qualifié de budget « charnière » parce qu'il permet d'étayer la compétence développement économique, il permet aussi d'assoir le développement durable du territoire et « d'investir » sur le logement comme moyen d'insertion sociale et de redynamisation du territoire, sans oublier la mobilité et les déplacements.

Le budget 2014 progresse modérément. Et pourtant, les choix opérés témoignent de la volonté d'entreprendre, comme : faciliter et améliorer le quotidien des Auxerrois, reconquérir le territoire dans un climat d'inquiétude économique ambiant qui le fragilise, et trouver les clefs d'une nouvelle gestion du développement local, en positionnant l'Agglomération dans son rôle de coordinateur avéré du développement économique à l'échelle du territoire.

La stratégie de développement économique élaboré avec l'aide du cabinet d'étude CEIS (Paris), société de conseil en stratégie et management des risques, vise à mieux structurer les savoir-faire de chacun des contributeurs¹ du développement. Il en ressort plusieurs axes de travail dont certains prioritaires comme : recréer les liens du développement en animant un réseau d'acteurs, améliorer la connaissance du tissu économique, profiter de la présence d'activités novatrices pour mettre en valeur et positionner le territoire dans sa sphère de compétitivité et optimiser l'accueil, l'accompagnement et l'ancrage des entreprises en se dotant d'une stratégie foncière.

La promotion de la qualité de vie qui caractérise le territoire, figure en bonne place dans la stratégie de développement économique. Elle sera incarnée par le futur pôle environnemental. Il permettra d'occuper de manière forte, le champ du développement durable dans le département. En 2013, à l'aide du

cabinet conseil Auxilia (Paris), la Communauté de l'Auxerrois en définissait les missions : aider les créateurs d'entreprise évoluant dans le courant de la croissance verte, favoriser les échanges entre les acteurs de la formation universitaire et le monde de l'entrepreneuriat et proposer un événementiel à destination du grand public. Les contours du bâtiment et de sa vocation sont dessinés en 2014.

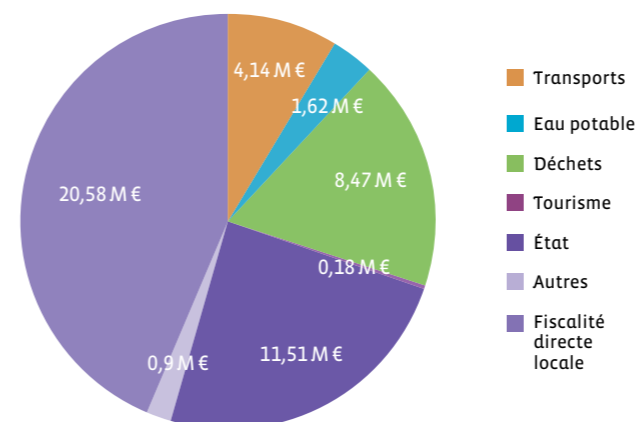
Le budget 2014 anticipe sur la bonne gestion des services publics. Dans un contexte où les charges afférentes augmentent (coûts du carburant, Taxe générale sur les activités polluantes et bientôt Taxe carbone sur les poids lourds), et malgré le nouvel apport de la Redevance spéciale payée en année pleine en 2014 par les producteurs de plus de 1 500 litres de déchets par semaine, la question de la collecte et du traitement des déchets se pose de nouveau car l'ensemble des marchés arrivent à échéance.

Le budget 2014 annonce aussi les prises de position à venir sur le visage de « l'intercommunalité culturelle ». Une année encore, la Communauté de l'Auxerrois financera, au prorata du nombre d'élèves, le Conservatoire d'Auxerre à rayonnement départemental, au même titre que les écoles de musique de Charbuy, Chevannes et Monéteau. Mais, ayant acté que le soutien par fonds de concours, à l'inverse d'une coopération plus intégrée, n'aide pas à confirmer l'attractivité culturelle du territoire, les délégués communautaires devront débattre sur la prise de compétence de la gestion de l'enseignement musical.

La révision du Programme local de l'habitat à miparcours, permet de réorienter les actions, notamment en faveur du parc privé, afin de solutionner la vacance et l'indignité des logements. Enfin, en inaugurant les trois programmes de logements adaptés à la vie en caravane aménagés à Auxerre et à Monéteau, les délégués communautaires signent la fin de la longue et pénible histoire des dernières familles d'anciens voyageurs sédentarisés route de Lyon à Auxerre. Exactement 24 foyers que la Communauté de l'Auxerrois accompagnera dans l'organisation de leur nouvelle vie. Quant aux terrains de la route de Lyon, enjambés par le contournement Sud de l'agglomération, ils serviront le dessein d'un territoire fait pour tous, qui construit son accessibilité, pour mieux attirer.

¹ Etat, collectivités, Chambres consulaires, agences de développement, Maisons de l'entreprise, de l'emploi, dirigeants volontaires...

DÉTAIL DES PRINCIPALES RESSOURCES 47,40 M€



TRANSPORTS

4,14 M€
Versement transport 3,67 M€
Dotation de l'Etat pour les transports scolaires 0,28 M€
Participation de la Ville d'Auxerre au fonctionnement des navettes en centre-ville 0,19 M€

EAU POTABLE

1,62 M€
Surtaxe 1,62 M€

DÉCHETS MÉNAGERS

8,47 M€
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 6,74 M€
Redevance spéciale 0,50 M€
Soutien au tri et reprise des matériaux 1,23 M€

TOURISME

0,18 M€
Taxe de séjour versée à l'Office de tourisme 0,18 M€

ÉTAT

11,51 M€
Dotation globale de fonctionnement 2,88 M€
Dotation de compensation des groupements de communes 6,36 M€
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle 1,68 M€
Autres 0,59 M€

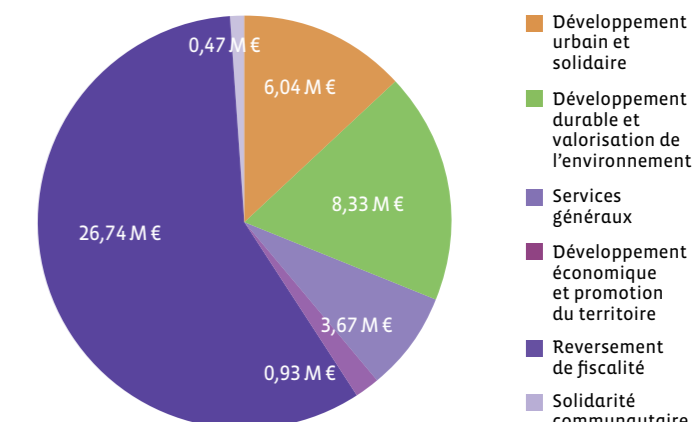
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

20,58 M€
Entreprises (Contribution économique territoriale) 12,00 M€
Ménages (Taxes d'habitation et sur le foncier non bâti) 8,58 M€

AUTRES

0,9 M€
Récupération de la TVA 0,32 M€
Divers 0,58 M€

DÉTAIL DES PRINCIPALES DÉPENSES 46,18 M€



DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOLIDAIRE

6,04 M€
Masse salariale 0,33 M€
Habitat / PLH / ANRU 0,43 M€
Relogement des familles de voyageurs de la Route de Lyon 0,21 M€
Aires d'accueil des gens du voyage 0,13 M€
Cohésion sociale (dont subventions) 0,31 M€
Transports
Contribution à Auxerrois mobilité 4,25 M€
Autres charges 0,38 M€

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

8,33 M€
Masse salariale 2,91 M€
Déchets
Fonctionnement 4,05 M€
Investissement 0,78 M€
Eau potable (distribution et Service public d'assainissement non collectif)
Fonctionnement 0,16 M€
Investissement 0,35 M€
Divers dont Plan climat-énergie territorial 0,08 M€

SERVICES GÉNÉRAUX

3,67 M€
Masse salariale 0,95 M€
Charges générales 0,66 M€
Investissement 0,26 M€
Divers
Contribution aux syndicats 0,25 M€
Annuité dettes tous budgets 1,38 M€
Autres 0,17 M€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

0,93 M€
Masse salariale 0,16 M€
Parcs d'activités et immobilier d'entreprises
Fonctionnement 0,10 M€
Investissement 0,15 M€
Aérodrome (fonds de concours) 0,03 M€
Tourisme
Subvention 0,28 M€
Reversement de la Taxe de séjour 0,18 M€
Autres 0,03 M€

REVERSEMENT DE FISCALITÉ

26,74 M€
Attribution de compensation aux communes 22,30 M€
Contribution aux Fonds nationaux de garantie 4,44 M€

SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

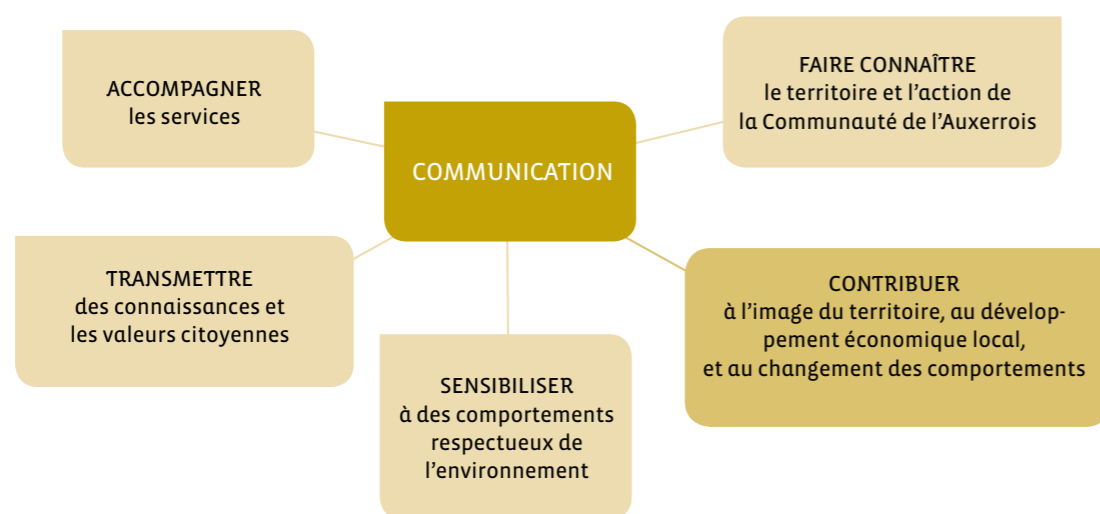
0,47 M€
Dotation de solidarité communautaire 0,05 M€
Fonds de concours aux communes à faible potentiel fiscal 0,11 M€
Participation aux projets en faveur de la petite enfance 0,1 M€
Soutien de l'offre musicale et culturelle dans les communes 0,15 M€
Soutien aux communes pour la mise en conformité de leur Plan local d'urbanisme (PLU) avec le Programme local de l'habitat (PLH) et le Programme annuel d'accessibilité aux bus 0,06 M€

COMMUNICATION

faire connaître > informer > sensibiliser > valoriser

Le Service communication rend compte de la politique menée par les élus, informe les habitants sur l'ensemble du travail fourni à l'échelle de l'Agglomération, et sensibilise le public aux principaux enjeux du territoire.

Sous l'autorité du Président et du Directeur général des services, le Service communication gère plusieurs éditions web et print, les campagnes d'affichage, ainsi que les relations presse.



Visuels de la campagne "Adoptez le bac!"

Si la principale interface de communication est le mensuel de l'Agglomération, Intercom, de nombreux autres supports sont produits annuellement par le service, comme des dépliants, des plaquettes, des affiches, des signalétiques, les calendriers de collecte, etc.

CHIFFRES CLÉS

- > **190 800 € TTC** de budget sur l'année
- > **401 500 exemplaires** du journal Intercom distribués dans les boîtes aux lettres 11 mois de l'année
- > **688 oriflammes** affichés dans les communes
- > **3 600 affiches** mises sur le réseau

LES TEMPS FORTS DU SERVICE EN 2014

- > **La promotion du flash code aux abribus**, par le biais d'un affichage sur tout le territoire et d'accroche-portes disposés à l'intérieur des bus, sur les barres de maintien.
- > **La vaste campagne « Adoptez le bac ! »** sur la collecte des déchets pour inciter les habitants à présenter leurs déchets dans les bacs rouge et jaune.
- > **La publication de la plaquette « Le B.A. Ba des déchèteries »** envoyé à tous les foyers du territoire, pour améliorer la collecte en déchèterie.
- > **La création du journal interne bimestriel « L'écho des services »** distribué avec les bulletins de salaire des agents pour une meilleure information entre les personnels.
- > **L'élaboration d'un visuel représentant le visage de l'agglomération**, pour une insertion dans l'Yonne remarquable, ouvrage réalisé par L'Yonne républicaine et le groupe Centre France.
- > **La conception d'un dépliant sur le Plan climat-énergie territorial**, en accompagnement du spectacle « Atmosphère » par la compagnie Spectabilis, sur la réduction des gaz à effet de serre.
- > **La conception d'un dépliant sur la nouvelle offre de service de transport** à la demande Vivamouv.



Promotion du flash code aux abribus



Dépliant « Spectabilis »



Plaquette « B.A. Ba des déchèteries » dans la série des guides de la Communauté de l'Auxerrois



Dépliant Vivamouv



Journal interne « L'écho des services »



Sac cabas pour déposer ses déchets aux bornes enterrées



Panneau sur les éco-gestes à l'aire d'accueil

ZOOM SUR DEUX ACTIONS

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La campagne de communication « Adoptez le bac ! » invite les habitants à présenter leurs déchets et leurs emballages en bacs, et non plus en sacs.

> **Commande**

Réaliser une campagne de communication pour inciter les derniers foyers auxerrois, et plus particulièrement ceux qui habitent en centre-ville d'Auxerre, à s'équiper en bacs et à en faire la demande auprès du Service environnement (environ 7% de la population).

> **Contexte et cible**

Pour répondre à un besoin d'hygiène et de sécurité au travail, la conteneurisation des foyers débute en 2011 (bacs rouges) pour s'achever fin 2013 (bacs jaunes). Néanmoins, début 2014, nombre de foyers ne sont pas encore équipés. Beaucoup trop présentent encore leurs déchets en sacs (environ 7%), et notamment dans le centre-ville d'Auxerre.

> **Objectifs**

Améliorer les conditions de travail des agents. Pour des raisons évidentes de sécurité (débris de verre) et d'amélioration de leurs conditions de travail, les agents de collecte sont en attente d'une sensibilisation accrue des citoyens.

Diminuer les coûts pour la collectivité et le citoyen. Les sacs plastiques entraînent un surcoût pour les collectivités (nettoyage des rues, affrètement d'équipes spéciales).

Améliorer la propreté dans la ville. Les sacs généralement jetés n'importe quand, sans respect des jours et horaires de collecte, éventrés par les chiens, pénalisent l'image de la ville.

> **Déploiement**

Quatre affiches différentes sont déclinées au format A3 pour les réseaux d'affiches du territoire et au format A4 pour les commerçants. Les flans des camions bennes sont habillés aux couleurs des affiches. La façade du foyer des jeunes de l'Yonne accueille une toile tendue aux couleurs de la campagne durant un mois et demi. Des pots à crayons en forme de bac et estampillés « Adoptez le bac ! » sont livrés au Service environnement qui les distribue lors des manifestations. Plusieurs articles sont consacrés à la campagne dans deux Intercom et dans la presse quotidienne.

> **Évaluation**

D'après les quelques 7 % d'habitants présentant encore leurs déchets en sacs, une amélioration des pratiques est perçue par les rieurs suite à la diffusion de la campagne sans toutefois être en mesure de la quantifier.

> **La rédaction du cahier des charges pour la création du nouveau site Internet de la Communauté.** Le marché est lancé en juin 2014 et le prestataire est sélectionné en décembre.

> **La conception de panneaux sur les éco-gestes** installés dans les blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage pour faire évoluer les comportements.

> **L'organisation de l'exposition photographique « Migration sédentaire »,** couplée à la publication d'un livre éponyme, autour du relogement des familles de gens du voyage sédentarisées sur le territoire.

> **La création de sacs cabas,** distribués aux habitants des résidences pour les inciter à porter leurs déchets aux bornes enterrées situées à proximité de leur logement.

ŒUVRE DE MÉMOIRE POUR LE TERRITOIRE

L'exposition photographique « Migration sédentaire » intervient au terme du Programme de relogement des familles de gens du voyage sédentarisés sur le territoire.

> **Commande**

En 2014, le relogement des familles amorce un tournant dans la vie du territoire, dont il faut souligner l'importance. Le choix d'une exposition photographique temporaire comme événementiel est retenu. Elle porte sur l'histoire des gens du voyage sédentarisés à Auxerre et sur la transition qu'ils s'approprient à vivre.

> **Contexte**

En 2014, les plus anciennes archives témoignant de la présence des gens du voyage sur le terrain de la route de Lyon à Auxerre datent de 1972. Ces familles, issues de la communauté tsigane, vivent dans des caravanes sur un terrain qui ne répond pas aux normes d'habitabilité. Depuis le début des années 2000, leur semi-sédentarisation ou leur sédentarisation complète s'explique en partie par la hausse des coûts du voyage, la scolarisation des enfants, la recherche d'activités professionnelles, ou encore les soins réguliers à apporter aux personnes âgées.

> **Cible**

Les familles sédentarisées, à la fois pour leur faire prendre conscience de leur passé et pour qu'ils se sentent mieux considérés.

Les habitants du territoire. Le mode de vie actuel des gens du voyage est souvent perçu de manière négative. Il est une barrière à la connaissance de cette population. C'est pourquoi l'exposition insiste sur l'aspect humain et émotionnel.

> **Évaluation**

Une grande partie des familles en question répondent présentes à l'invitation au vernissage, le 22 novembre. La plupart n'a jamais poussé les portes de l'abbaye St-Germain, lieu majeur d'expression culturelle à Auxerre. Au total, près de 600 personnes ont franchi les portes de son cellier au cours des 30 jours d'exposition, laissant des messages élogieux sur le livre d'or de **Maxwell Aurélien James**, photographe des portraits.

MARRONNIERS DE LA COM

INTERCOM

La parution mensuelle d'Intercom aboutit à l'issue de plusieurs étapes : une proposition de sommaire en comité de rédaction, la collecte des informations auprès des services et des partenaires institutionnels, la rédaction des articles, la recherche iconographique, le suivi du planning d'édition, le suivi de la réalisation avec le graphiste, les relectures et les corrections, le suivi logistique auprès de l'imprimeur et du distributeur. 36 500 exemplaires sont distribués chaque mois dans les boîtes aux lettres (excepté en août).

BLOG

En fonction de leur périodicité, certains articles paraissent sur le blog quelques jours avant leur parution dans Intercom. Ils sont souvent retravaillés pour les adapter à une lecture web.

CALENDRIERS DE COLLECTE

Après la définition de la charte graphique et le suivi de la mise en page, la relecture des données organisationnelles de collecte se fait conjointement avec le Service environnement. Le lancement de l'impression intervient mi-novembre, pour une distribution groupée avec le journal Intercom.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le document annuel s'élabore sur trois mois. Il s'agit de collecter les informations, de les regrouper et de les synthétiser, de procéder à une recherche iconographique, de suivre la mise en page et le planning d'édition jusqu'à l'impression.

CARTE DE VŒUX

La définition d'un message est proposée au Comité de direction, qui se réunit toutes les trois semaines. Vient ensuite le suivi de la fabrication.

RÉSEAUX D'AFFICHAGE

Outil de proximité par excellence, cinq réseaux d'affiches, comportant 27 affiches chacun, sont répartis sur 20 communes du territoire. Le mobilier urbain en question accueille des affiches de dimension 120 x 176 cm, généralement sur deux semaines. Ces supports d'information sont mis gratuitement à disposition des associations et des communes pour mettre en avant leurs animations culturelles, sportives ou festives, sans but commercial. En 2014, 145 campagnes de communication sont ainsi affichées. Les oriflammes participent également à promouvoir les animations des communes du territoire. La prise en charge de 60 campagnes est enregistrée en 2014.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*anticiper > maintenir >
dynamiser > attirer*

“ Une agglo stratégique : 2014, un nouveau mandat. Une priorité qui entraîne toutes les autres : l'économie au cœur de l'action communautaire. Adoptée à l'unanimité en décembre 2013, notre stratégie de développement économique pose l'agglomération comme le moteur en la matière. Piloter et animer le réseau des acteurs économiques. Répondre aux besoins des entreprises. Valoriser et promouvoir l'Auxerrois. 3 objectifs pour une stratégie qui se veut offensive.”
Guy Férez, président de l'Agglomération de l'Auxerrois, en charge du Développement économique

Le Pôle développement économique et promotion du territoire a pour mission d'accompagner les élus dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de déploiement du numérique et de ses usages.

L'objectif commun est de mettre à disposition des entreprises les conditions nécessaires à leur développement pour assurer le maintien et favoriser le développement de l'emploi. Il s'agit donc de proposer une offre adaptée aux besoins des entreprises installées sur le territoire mais également d'attirer des entreprises qui souhaiteraient s'y installer.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE [SDE]

DES CHOIX STRUCTURANTS POUR LES QUINZE ANNÉES À VENIR

Le 12 décembre 2013, la Communauté de l'Auxerrois adopte à l'unanimité sa stratégie de développement économique (SDE).

Cette délibération marque un tournant dans la volonté politique de s'engager dans une politique offensive de soutien aux entreprises du territoire pour les 15 ans à venir.

En se fixant un cap stratégique et une vision de long terme, la Communauté marque sa volonté d'assurer un triple rôle à l'échelle de son territoire et ainsi imposer sa légitimité auprès des entreprises en étant à la fois :

• **le stratège des actions** de développement économique sur son territoire,

• **le coordinateur des acteurs** institutionnels impliqués,
• **le porteur d'un certain nombre d'actions structurantes**, pour l'avenir de son tissu économique et le développement durable des richesses sur son territoire.

La démarche qui a présidé à l'élaboration de la SDE par la Communauté répondait à un triple objectif :

• **Accélérer la dynamique du territoire** en redonnant une impulsion à l'ensemble du développement économique,
• **Identifier les leviers du renforcement** de l'attractivité du territoire,
• **Légitimer et valoriser le positionnement et les savoir-faire** de la Communauté en matière de développement économique territorial auprès des partenaires publics et privés.

> Des choix clairs et affirmés

Le projet de développement économique porté par la Communauté s'appuie sur des choix forts, qui viennent guider les 5 orientations stratégiques (elles-mêmes déclinées en 10 actions) retenues dans la SDE à savoir :

• **Le choix de l'économie productive** qui suppose de soutenir et de renforcer en priorité l'activité productive, sans laquelle l'économie des services ne peut que s'atrophier,
• **Le choix de l'accueil, de l'ouverture et des talents** qui impose de développer des conditions d'accueil plus attractives pour les entreprises, les étudiants et les touristes en jouant la carte des partenariats dans des réseaux de villes,
• **Le choix de la qualité de vie** en la plaçant au cœur de l'attractivité du territoire,
• **Le choix du collaboratif** qui commande de mobiliser les acteurs clés (entreprises et institutionnels) et de coordonner leurs actions pour dynamiser le territoire et conduire la mise en œuvre du projet stratégique.

Avec ces choix, la Communauté souhaite se doter d'un projet de développement économique permettant au territoire de s'ouvrir vers l'extérieur et de tirer les bénéfices des flux importants le traversant.

Le tissu d'entreprises existant, caractérisé par un ensemble de PME / PMI dynamiques, se retrouve placé au cœur de ce dispositif de création de valeur. Enfin, la valorisation de la qualité de vie est reconnue comme un axe majeur du développement économique, notamment à travers le renforcement de l'offre touristique et des services de proximité.

En juin 2014, la Communauté lance un marché public sous la forme d'un accord-cadre visant à recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation de ces actions. Elle s'effectuera pendant une période de transition, à l'issue de laquelle, l'équipe de la Communauté bénéficiera d'un transfert de compétences et de savoir-faire garantissant son autonomie dans l'exécution de ses missions.

Suite à cette consultation, la Communauté retient l'offre du groupement CEIS/EAI. La durée de ce marché est de deux ans ; son montant de 200 000 € HT.

AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

DES SITES ADAPTÉS AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Renforcer l'attractivité du territoire doit être une préoccupation majeure pour une intercommunalité. L'aménagement de nouveaux parcs d'activités est un élément primordial du développement économique. Les entreprises sont ainsi accueillies sur des sites, aménagés et équipés, adaptés à leur développement. Il convient donc d'anticiper les acquisitions foncières, de mettre en place les procédures d'urbanisme et d'aménagement, de prévoir les travaux de réalisation de voiries et des réseaux de communication avant de commercialiser ces espaces.

Ces nouveaux parcs d'activités doivent ainsi :

- > Pallier l'insuffisance actuelle de foncier à vocation économique sur le territoire de l'Auxerrois,
- > Promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire pour permettre la création de nouveaux emplois,
- > Assurer le maintien et le redéploiement d'activités existantes pour permettre la pérennisation d'emplois,
- > Répondre à des critères de qualité environnementale et paysagère.

CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2014

- > **20 millions** d'€, coût prévisionnel de l'opération.
- > **1,5 million** d'€, subventions escomptées.
- > **13,5 millions** d'€, commercialisation [estimation].
- > **5 millions** d'€, reste à charge de l'Agglomération (emprunt et autofinancement).
- > **1 225 emplois** à terme, estimation selon ratio prévisible de 35 emplois à l'hectare.
- > **50 ha**, emprise de l'opération.
- > **35 ha**, surface commercialisable.
- > **15 ha**, surface non commercialisable [espaces verts publics, voiries publiques internes dont piétons et deux roues, stationnement]

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À APPOIGNY

> Étapes importantes

- **Janvier 2008**, définition du périmètre du parc.
- 25 mars 2009, déclaration d'utilité publique.
- **Bilan 2010**, acquisition de 194 parcelles (sur 355) représentant une surface de 264 131 m² (492 423 m² au total) et un montant de 443 140 €.
- **8 septembre 2011**, attribution de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au groupement EGIS France (75), pour un montant de 366 625€HT.
- **28 octobre 2011**, arrêté préfectoral de notification d'un Diagnostic archéologique commandé au Service régional d'archéologie de Bourgogne.
- **Du 16 avril 2012 au 14 septembre 2012**, réalisation du Diagnostic archéologique préventif par les services de l'INRAP.
- **8 août 2012**, point d'avancée du dossier avec la Ligue de protection des oiseaux de l'Yonne.

- **26 juillet 2013**, arrêté portant prescription d'une fouille archéologique préventive sur les terrains du futur parc d'activités.
- **Avril / septembre 2013**, réalisation par le cabinet MERLIN [69 Lyon] [89 Saint Clément] d'une étude de définition de la capacité aval du réseau des eaux usées du futur parc d'activités.
- **5 juillet 2013**, après appel d'offre, attribution au bureau d'études BIOTOPE associé à BIOSITIV [45 Orléans] du marché relatif à la « Désignation d'un opérateur chargé de la définition et de la mise en œuvre de mesures compensatoires. »

> Étapes clés 2014

- **26 mars 2014** : Envoi d'un courrier à la DRAC Bourgogne l'informant du fait que la Communauté renonce à faire valoir ses droits de propriété sur la moitié du mobilier archéologique inventorié lors du diagnostic archéologique préventif.
- **Juin 2014** : La Communauté confie, après appel d'offre, la gestion et l'entretien de son patrimoine forestier à SILVAVENIR (91 370 VERRIERES LE BUISSON).
- **21 juillet 2014** : Réception de l'arrêté préfectoral n°PREF-DCPP-SEE-2014-0276 portant dérogation à l'interdiction de destruction, altération, dégradation d'aires de repos et de sites de reproduction d'espèces animales protégées dans le cadre de la création du parc d'activités.
- **Août 2014** : La Communauté confie, après appel d'offre, à la société GEOTECH la réalisation des études géotechniques préalables à la réalisation du projet.
- **Août 2014** : La Communauté confie, après appel d'offre, l'exécution des fouilles archéologiques préventives à ARCHEODUNUM (58370 GLUX-EN-GLENNE) et PALEOTIME (38250 VILLARS-DE-LANS)

- **2 octobre 2014** : Présentation de l'Avant-Projet au Conseil communautaire. Il est approuvé.
- **Octobre 2014** : La Communauté confie, après appel d'offre, à la société ARBEO (89160 FULVY) la réalisation de différents travaux forestiers relatifs au projet de création du parc d'activités.
- **24 novembre 2014** : Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur des espèces protégées (réalisation de 5 mares forestières pour les amphibiens). DDT89
- **5 décembre 2014** : Réception de l'arrêté préfectoral n°2014-296 portant autorisation de fouilles des terrains du futur parc d'activités.

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES MACHERINS À MONÉTEAU

En juin 1996, la Communauté acquiert 10 ha de terrain sur la zone d'activités des Macherins. Une partie des terrains est vendue en 2001 et 2004. Une étude de faisabilité technique et financière est réalisée en 2012 afin d'organiser l'aménagement des 3 ha restant. Une division en 5 lots est envisagée.

Au vu de contraintes environnementales, l'aménagement de ces lots se fait en deux temps.

Les travaux de la première tranche de viabilisation sont réalisés en 2013 et la société Techno Textile de Bourgogne signe en juillet 2013 un bail à construction, installant ainsi son activité sur le lot n°1.

En octobre 2014, la Communauté lance un marché public afin de confier à un maître d'œuvre la réalisation de la 2^e tranche de ce parc d'activités.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION AUXERROISE

LE CENTRE D'AFFAIRES DES BOUTISSES

Réponse adaptée aux porteurs de projets en matière de création d'entreprise, le Centre d'affaires des Boutisses propose à la location sur 600m² modulables des lots variant de 40 à 150 m².

> État des entreprises en place au 31 décembre 2014 :

- **DKR**
Distribution de déchets valorisés – 79 m²
Entrée : 01/06/2012 – Sortie : 30/04/2023
- **TFC**
Téléphonie, Réseaux et Sécurité – 39 m²
Entrée : 15/12/2008 – Sortie : 31/10/2019

• **PACK SECURITE**

Société de sécurité privée – 39 m²
Entrée : 01/06/2013 – Sortie : 30/04/2015

• **PACK EVENT'S**

Organisation, conception, réalisation et promotion d'événements – 45m²
Entrée : 15/07/2013 – Sortie : 15/06/2015

• **SERENITY**

Société de systèmes d'alarme anti-intrusion et de vidéosurveillance – 79m²
Entrée : 15/02/2014 – Sortie : 14/02/2016

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

stratégie > perspectives

« Pour la période 2014-2020, l'accès aux financements de la Région se fera dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. La condition d'attribution réside dans la rédaction préalable d'un projet de territoire pour l'Auxerrois. Finalisé en 2014, le document s'appuie sur un diagnostic territorial pour définir des enjeux et formuler des objectifs à atteindre. Les financements nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle font ensuite l'objet de négociations avec nos partenaires : État Région Département.

Pour la période 2015-2020 le périmètre s'élargit puisque la Région contractualisera avec la structure porteuse du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Auxerrois, composée de 8 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), parmi lesquels la Communauté de l'Auxerrois.

Le 8 octobre 2014 le périmètre du SCOT du Grand Auxerrois est arrêté par voie préfectorale. Les EPCI sont regroupés en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) pour l'élaboration, le portage et le suivi du SCOT.

D'ores et déjà la Communauté de l'Auxerrois a désigné ses 12 représentants par délibération du 18 décembre 2014. La mécanique est lancée. »

Bernard Riant, vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du SCOT et du Projet de territoire

ÉLABORER LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE CONTRACTUALISATION

LE PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020 DE LA COMMUNAUTÉ

Le projet de territoire constitue le contrat d'application du volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2014-2020.

Il s'agit d'un document stratégique s'intéressant à toutes les dimensions du développement du territoire de l'agglomération : développement économique, formation, attractivité du territoire, habitat, déplacements, qualité des services, cohésion sociale, tourisme, environnement et cadre de vie, etc.

Il se compose :

- **d'un diagnostic territorial.** Celui-ci permet de dresser un état des lieux du territoire, avec ses forces et ses faiblesses, ainsi que les menaces et les opportunités auxquelles il est confronté.
- **d'axes de développement**

• **d'enjeux et d'objectifs à atteindre.** Suite à l'élaboration du diagnostic, une liste d'enjeux et d'objectifs est établie pour chaque axe de développement. Ces objectifs sont déclinés en programme d'actions.

L'obtention de financements pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire fait l'objet de négociations avec l'Etat, la Région et le Département.

Pour la période 2015-2020, la Région contractualise avec la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale du « Grand Auxerrois » sur la base d'un projet de territoire partagé par les huit Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui composent le périmètre du SCOT.

Dans la perspective de la construction de ce projet partagé, les services et les élus de la Communauté travaillent conjointement pour identifier les actions spécifiques au territoire de l'agglomération au travers d'un document intitulé « Projet de territoire de l'Auxerrois 2015-2020 ».

LANCER LA PROCÉDURE SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document prospectif à l'initiative des communes et de leurs regroupements. Il définit et appuie la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement du territoire.

Afin de répondre à l'obligation légale imposant la généralisation de la couverture du territoire français par des SCOT, le « Grand Auxerrois » s'engage dans la démarche et organise son territoire.

Huit Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'accordent sur un projet de périmètre de SCOT couvrant leurs territoires respectifs, soit 130 communes pour 141 000 habitants.

Les conseils communautaires de chaque EPCI délibèrent favorablement sur ce projet :

- Communauté de communes de l'Aillantais, le 09 septembre 2013
- Communauté de Communes d'entre Cure et Yonne, le 21 novembre 2013
- Communauté de communes de Seignelay, le 26 novembre 2013
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le 13 février 2014
- Communauté de communes de l'agglomération Migennoise, le 6 mars 2014
- Communauté de communes du Pays Coulangeois, le 10 mars 2014
- Communauté de communes du Pays Chablisien, le 24 avril 2014
- Communauté de communes du Florentinois, le 26 juin 2014

Le projet de périmètre est ensuite transmis au Préfet. Les services de l'Etat sollicitent pour avis le Conseil général et s'assurent, notamment, que le projet permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement et d'environnement.

Le 26 septembre 2014, l'assemblée délibérante du Conseil général donne un avis favorable.

Le 08 octobre 2014, le périmètre du SCOT du « Grand Auxerrois » est arrêté par voie préfectorale (ARRÊTÉ N°DDT/SHUR/2014/0201).

La structure porteuse en charge de l'élaboration, du portage et du suivi du SCOT doit être mise en place. Les EPCI choisissent alors de créer le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du « Grand Auxerrois », dont le comité syndical est composé de 51 sièges.

La création du PETR en fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 février 2015. Préalablement, les services de l'État recueillent les délibérations concordantes des huit EPCI et l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

La Communauté de l'Auxerrois, par délibération du 18 décembre 2014, désigne :

- **12 titulaires** : Guy FERREZ ; Bernard RIANANT ; Alain STAUB ; Pascal BARBERET ; Béatrice CLOUZEAU ; Nicolas BRIOLLAND ; Denis ROYCOURT ; Rachelle LEBLOND ; Gérard DELILLE ; Chantal BEAUFILS ; Stéphane ANTUNES ; Christophe LAVERDANT.
- **6 suppléants** : Guy PARIS ; Jacques HOJLO ; Martine MILLET ; Pascal HENRIAT ; Jean-Paul SOURY ; Najia AHIL.



SYSTÈMES D'INFORMATIONS

innovation > compétitivité

“ La France entre aujourd'hui dans l'ère du tout numérique. Ainsi, l'arrivée de nouvelles technologies sur le territoire de l'Auxerrois constitue un réel vecteur de développement et laisse entrevoir de nouveaux usages liés à l'économie numérique, permettant de voir émerger de nombreuses initiatives liées à ces technologies de l'information et de la communication.

Le déploiement de la fibre optique progresse à grand pas et dès cette année les études de déploiement pourront débiter hors Auxerre, dans les communes membres de la Communauté.”

Stéphane Antunes, vice-président en charge des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et du Système d'informations géographiques (SIG)

LE SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'année 2013 a permis à la Communauté d'agglomération d'identifier les partenaires, producteurs de données, et ainsi de réfléchir à une stratégie technique en vue de les intégrer dans un outil de systèmes d'informations géographiques (SIG) en ligne, accessible, d'une part aux services des communes membres de la Communauté de l'Auxerrois, et d'autre part, aux services internes de la communauté et enfin au grand public.

En 2014, la Communauté notifie le marché en retenant la société Business Geografic, filiale du groupe CIRIL, afin de répondre au déploiement de l'outil SIG auprès des services des communes membres et des services de la Communauté.

Pour rendre opérationnel l'outil dans les délais, un administrateur SIG est recruté, à l'issue d'un stage de fin d'étude.

Les premières sensibilisations et présentations de l'outil suscitent de l'intérêt et créent un besoin, tant auprès des prestataires extérieurs que du personnel interne.

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Essentiel à la politique de développement, de compétitivité et d'innovation, la desserte du territoire par les réseaux numériques constitue un enjeu majeur.

Courant 2012, France télécom Orange a confirmé sa volonté de s'engager sur ses fonds propres, en lançant des travaux dans les différentes communes

de façon échelonnée à compter de fin 2015 afin de couvrir 100% de la population de l'agglomération en 5 ans (locaux résidentiels, professionnels, entreprises et sites publics).

Dans ce contexte, la Communauté et France télécom Orange, opérateur, ont souhaité contractualiser leur collaboration via une Convention cadre et fixer les engagements respectifs de l'Opérateur ainsi que de la Communauté de l'Auxerrois.

Ce réseau FTTH se réalisera conformément aux dispositions réglementaires publiées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et sera ouvert à tous les opérateurs de service. Il permettra au client de choisir le fournisseur d'accès à Internet (FAI) de son choix.

L'année 2013 a permis de voir naître un nouveau réseau télécom, fibre optique dans les quartiers Piedalloues, La Noue et Rive-droite, avec notamment la pose de nouvelles armoires de rue à intégrer dans le paysage urbain, de sorte à venir desservir chaque usager au très haut débit.

Depuis la fin de l'année 2014, les premiers habitants éligibles peuvent disposer d'un abonnement internet très haut débit :

Depuis la fin de l'année 2014, 134 logements sont éligibles aux services très haut débit.

D'autre part, l'année 2014 voit s'étoffer la réflexion autour du déploiement de la fibre optique sur l'Auxerrois. Une veille active des services s'organise, grâce notamment à l'adhésion à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) par la délibération numéro 5 du 13 février 2014.

RIVE DROITE : LISTE DES IMMEUBLES COMMERCIALISABLES AU 1^{er} OCTOBRE 2014

ADRESSE	BÂT.	COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENT	DATE EFFECTIVE DE RACCORDEMENT	RAISON SOCIALE SYNDIC
1 bis, avenue Bourbotte	-	AUXERRE	24	24/09/2014	CENTURY 21 - MARTINOT IMMOBILIER
3, place Lamartine	3	AUXERRE	32	24/09/2014	NEXITY
3, place Lamartine	2	AUXERRE	16	24/09/2014	NEXITY
3, place Lamartine	1	AUXERRE	23	24/09/2014	NEXITY
1, rue du Moulin du Président	B	AUXERRE	21	24/09/2014	CENTURY 21 - MARTINOT IMMOBILIER
1, rue du Moulin du Président	-	AUXERRE	18	24/09/2014	CENTURY 21 - MARTINOT IMMOBILIER
TOTAL	134				

Toujours dans cette logique stratégique, la délibération numéro 123 du 18 décembre 2014 autorise la collectivité à adhérer à la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

L'éligibilité à la fibre pour les abonnés se poursuivra tout au long de l'année 2015.

L'objectif est de diminuer les coûts dans les années à venir, notamment par la mise en place d'un Schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI) destiné à étudier le circuit de production de l'information, afin de le rendre plus efficace. Il s'agit également d'étudier les corrélations avec la nécessité des outils en vue de la potentielle mutualisation technique et de personnel.

L'INFORMATIQUE

L'arrivée de la fibre optique sur le territoire de l'Auxerrois et de nouveaux outils de cartographie interactifs nécessite du matériel informatique récent et plus performant.

En effet, les ordinateurs des services de la Communauté les plus anciens dataient de 2006. De plus, de grandes disparités entre les versions de logiciels existaient. La Communauté a donc courant 2013, fait le choix de remplacer l'ensemble des ordinateurs les plus anciens, afin d'homogénéiser les systèmes d'exploitations. Des choix techniques d'externalisation de la donnée ont aussi été entrepris, pour des raisons économiques, sécuritaires et de facilité de gestion.

L'année 2014 est donc marquée par la modernisation des moyens d'hébergement et de sauvegarde des données, entraînant des investissements conséquents.

Le parc bureautique (photocopieurs, reprographes) est également en partie modernisé, de sorte à gagner en homogénéisation, en performances environnementales, en coûts et en qualité.

Sept tablettes numériques sont également achetées afin de renforcer les pratiques de dématérialisation et de lecture de documents numériques.

Le marché de fourniture de matériels informatiques d'assistance et de maintenance prendra fin en août 2015. Son renouvellement est donc à prévoir.



TOURISME

adaptation à la demande > communautés web

“ En 2014, la Communauté poursuit la dynamique engagée de valorisation d'un des axes du développement économique du territoire, et a engagé une étude de stratégie de développement touristique, confiée au cabinet CEIS.

Auxerre et l'Auxerrois possèdent incontestablement un potentiel de développement. Le patrimoine, la culture, la nature, le vignoble et la gastronomie sont les premières motivations des visiteurs qui font étape sur notre territoire. L'itinéraire « Bourgogne à vélo » qui traverse notre territoire, le patrimoine fluvial sont des atouts majeurs que nous devons mettre en valeur.

Collectivités publiques et acteurs privés doivent conjuguer leurs efforts pour le dynamisme de notre territoire et nous y parviendrons! ”

Rachel Leblond, vice-présidente en charge du Développement touristique

L'Office de tourisme met en œuvre de nombreux moyens pour répondre à l'attente des visiteurs français et étrangers.

UNE PRÉSENCE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE QUOTIDIENNE

SUR LE NET

Le site Internet est refondu pour proposer une version plus adaptée et disposer d'une version mobile, afin de favoriser l'Internet de séjour et continuer à diffuser l'information sur la destination.

Les demandes d'informations numériques à elles seules représentent 88% des demandes totales contre 82% en 2013 et 79.5% en 2012.

Le nombre de visiteurs uniques des versions française et anglaise augmente de façon considérable : + 46% en 2014. Ainsi, ce sont 141 253 connexions, qui sont enregistrées en 2014 contre 96 740 en 2013 et 75 000 en 2012, soit une moyenne mensuelle de 11 771 visiteurs contre 8 070 en 2013.

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis septembre 2013, l'Office de tourisme a mis en œuvre une véritable stratégie numérique, qui permet d'être présents sur de nombreux réseaux sociaux et donc d'être en permanence connectés avec ses communautés, consommateurs ou futurs consommateurs de prestations touristiques.

> FACEBOOK

La page de l'Office de tourisme « Secrets Auxerre » pour communiquer sur la destination Auxerre compte :

- **2 525 fans au 31/12/2014 (+ 40 %)**
- **8 000 personnes atteintes en moyenne par les publications**
- **1 100 personnes engagées** (aiment, commentent, partagent)
- **54 % sont des femmes et 46 % des hommes**
- **36 % d'entre eux ont entre 18 et 34 ans.** À noter que **18 % ont plus de 55 ans.**

> TWITTER

- Le compte @SecretsAuxerre en lien avec le compte Facebook compte **1 100 abonnés au 31/12/2014 (+50%)**.
- **5 085 tweets ont été postés depuis sa création**

> INSTAGRAM

- Le compte @SecretsAuxerre, ouvert durant l'été 2013, compte **plus de 500 abonnés au 31 décembre 2014 (+100%)**
- **2 100 photos ont été postées par des touristes** avec le hashtag #SecretsAuxerre (+200%)
- **197 photos postées sur notre compte**

SUR LES DEUX POINTS D'ACCUEIL

L'accueil sur les deux points d'information s'est enrichi d'outils de plus en plus visuels avec un écran permettant de visualiser la destination et des tablettes mises à disposition pour que les touristes puissent naviguer sur les sites Internet des hébergeurs.

Les demandes de renseignements à l'accueil représentent 10,5 % des demandes totales contre 15,7 % en 2013. Elles s'élèvent à 16 766 en 2014 contre 18 511 en 2013. Elles sont donc en baisse de 9 % par rapport à 2013. La fréquentation de l'Office de Tourisme est estimée à environ 42 000 personnes, qui ont effectué une demande d'ordre touristique ou pratique auprès des conseillers en séjour. Un été très maussade et un contexte économique difficile expliquent très probablement la baisse de fréquentation.

BILAN DES DEMANDES D'INFORMATIONS EFFECTUÉES AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME

Globalement, les demandes d'information auprès de l'Office de Tourisme augmentent de 36 % (contre 14 % en 2013). Elles s'élèvent à environ 160 500 pour 2014 contre 118 000 en 2013 et se décomposent comme suit :

- > **via le site Internet** : 141 253 en 2014 contre 96 741 en 2013 (+46 % en 2014 et +18 % en 2013),
- > **aux guichets** : 16 766 en 2014 contre 18 511 en 2013 (-9 % en 2014 et +2 % en 2013),
- > **par téléphone** : 1 871 en 2014 contre 2 068 en 2013 (-10 % en 2014 et -9 % en 2013),
- > **par mail** : 430 en 2014 contre 525 en 2013 (-18 % en 2014 et -27 % en 2013),
- > **par courrier ou fax** : 128 en 2014 contre 136 en 2013 (-6 % en 2014 et +2 % en 2013).

LA MISE EN MARCHÉ DE L'AUXERROIS

CIRCUIT PIÉTONNIER SUR LES TRACES DE CADET ROUSSEL

Depuis 2000, un parcours piétonnier sillonne le centre-ville d'Auxerre et permet aux visiteurs de découvrir Auxerre en suivant les bronzes scellés au sol à l'effigie de Cadet Roussel. Une brochure en 5 langues (français, anglais, allemand, néerlandais, italien) explique les 68 étapes du circuit.

Près de 6 000 brochures « Sur les traces de Cadet Roussel » sont vendues aux visiteurs en 2014 (-1,2 %) pour découvrir le centre historique d'Auxerre librement en 68 étapes. Un carnet d'énigmes pour les enfants le « Cadet'chou » complète ce dispositif.

À BORD DU VOYAGEUR

Des découvertes écologiques, ludiques et audio-guidées de la Ville à bord d'un véhicule électrique de 7 places ont été mises en place en 2009.

De Pâques à fin septembre 2014, le chiffre d'affaires s'élève à 8 585 € contre 8 124 € en 2013 (+6 %) et 7 939 € en 2012.

Au total, 2 000 personnes ont utilisé ce moyen de visite. Le Voyageur a circulé 96 jours au total sur la saison, soit une moyenne de 20 personnes par jour avec un pic de 28 en août.

LES VISITES GUIDÉES

453 personnes assistent aux 80 visites guidées thématiques organisées par le Pôle Arts et Patrimoine de la Ville d'Auxerre tout au long de l'année, contre 514 en 2013 avec 92 visites. Ce sont les visites de l'été qui remportent le plus vif succès.

LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES

La base nautique est ouverte d'avril à fin septembre cinq jours sur sept en inter saison et tous les jours en juillet/août. L'Office propose trois bateaux de cinq places et deux de quatre places.

Le chiffre d'affaires s'élève à 10 020 €, soit une légère hausse de 1,5 % par rapport à 2013. Les mois d'été maussades entraînent une forte baisse des locations (-22 % en juillet et -29 % en août). 1 879 personnes profitent de cette activité de loisirs en 2014, très appréciée par beau temps.

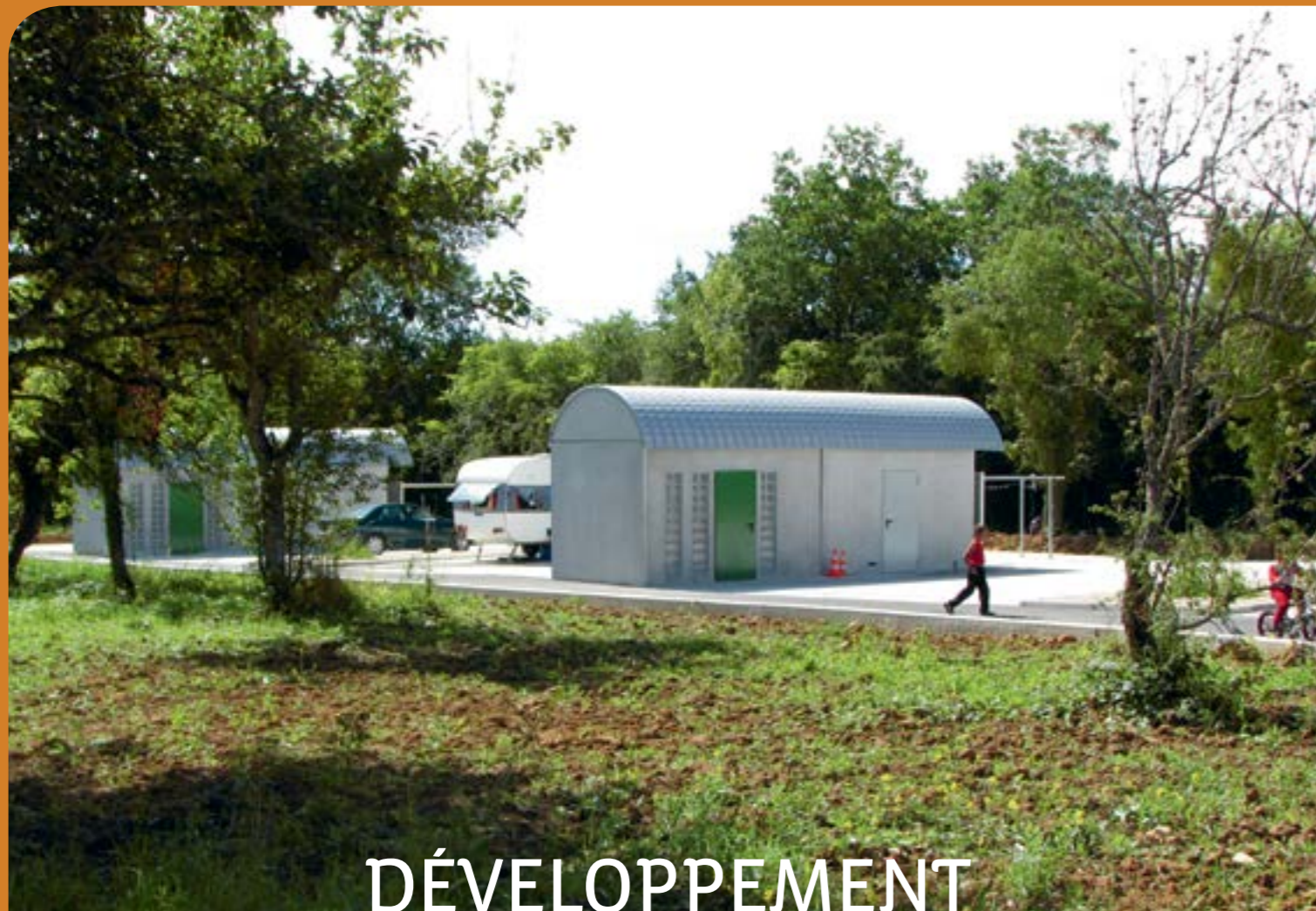
LOCATION DE VÉLOS

En 2014, l'activité génère un chiffre d'affaires (VTC et vélos électriques) de 1 864 € contre 1 828 € en 2013, soit une relative stabilité. La répartition de la somme est de 1 644 € pour les VTC et de 220 € pour les vélos électriques.

Afin de promouvoir l'activité cyclotouriste dans l'Auxerrois, notamment le long du canal, un rallye est mis en place en partenariat avec France à vélo. Une action de promotion est menée le 29 juin autour de cet itinéraire. Malheureusement, cette journée pluvieuse ne fédère qu'une dizaine de personnes.

Extrait du rapport annuel d'activité de l'Office de tourisme d'Auxerre et de l'Auxerrois





DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOLIDAIRE



POLITIQUE DE LA VILLE

*dispositifs > complémentarité >
cohésion sociale*

“ Les actions essentielles de notre politique visent à réduire les inégalités sociales et à offrir un cadre de vie plus agréable à chacun. ”

*Béatrice Clouzeau, vice-présidente en charge du Logement-Habitat,
de la Politique de la ville, des Gens du voyage et du Patrimoine*

La démarche du Pôle développement urbain et solidaire organise la mise en place de projets intégrés et des interventions urbaines à l'échelle de l'agglomération. Il ne se limite pas à penser sur les formes urbaines de demain mais suscite également le changement dans les esprits avec un fort investissement dans l'accompagnement individuel des publics, qu'il s'agisse de l'intégration sur le nouveau lieu de vie des gens du voyage sédentarisés sur le territoire, des aides à l'accès à la propriété, de l'amélioration thermique des logements, de l'augmentation de l'offre de garde en matière de petite enfance, de l'accompagnement à la mobilité tant par la structuration du réseau de transport public, de l'organisation de dispositifs d'aides aux publics en insertion, du développement d'actions en faveur de l'accès à l'emploi...

L'objectif global de ces actions est de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les différents quartiers et territoires de la Communauté de l'Auxerrois.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

La mission du service Politique de la Ville se décline en trois volets d'actions.

- > **Susciter, innover, accompagner et conduire des projets** pour garantir le « vivre ensemble » sur l'ensemble du territoire communautaire tant en matière d'insertion, que de cohésion sociale et d'habitat ;
- > **Animer pour garantir la cohérence et l'effectivité du partenariat** mis en place avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire ;
- > **Assurer l'instruction des demandes de subventions** liées à la Politique de la ville. Une mission d'appui étendue aux autres services du pôle (subventions aux particuliers dans le cadre du PLH).

Elle s'appuie sur le dispositif du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui permet de financer des projets en priorité au bénéfice des quartiers classés « Zones urbaines sensibles » repérés par l'État. Ce travail se fait en partenariat avec les communes, les services de l'Etat, la Région, le Département, les bailleurs, la CAF, des structures associatives, des établissements scolaires... La Communauté de l'Auxerrois donne une dimension intercommunale à la Politique de la Ville, en permettant l'élaboration et la prise en charge d'interventions allant au-delà de ces quartiers.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA PROGRAMMATION

L'année 2014 a constitué la dernière année de programmation du CUCS. Au total, 68 dossiers sont instruits sur cette programmation pour un montant total des subventions attribuées par l'ensemble des partenaires de 794 849 €. 60 actions sont retenues par le Comité de pilotage auxquelles il faut en rajouter 14, portées par le Plan local pour l'insertion par l'emploi (P.L.I.E.) qui compte pour une action au sein du CUCS.

Sur cette programmation, la Communauté de l'Auxerrois finance 38 actions et mobilise 174 493 € pour l'enveloppe dédiée au CUCS. Pour mémoire, 59 000 € sont réservés chaque année sur cette enveloppe au bénéfice du P.L.I.E. et de sa programmation d'actions.



PETITE ENFANCE

accueil > équipements

En parallèle, le soutien des projets favorisant l'acquisition des savoirs et des connaissances, propice à une meilleure intégration des publics, est maintenu. La recherche d'une dimension intercommunale à la Politique de la ville a été la priorité en soutenant des actions portées par l'ensemble des communes du territoire.

Enfin, la Communauté de l'Auxerrois est partenaire de la Ville d'Auxerre dans le cadre de son programme de renouvellement urbain. En 2014, les travaux d'aménagement du « Parc central Sainte-Geneviève » sont lancés. Le montant de la participation financière de la Communauté s'élève à 129 741 €.

ÉVALUATION DU CUCS ET PROCHAIN CONTRAT DE VILLE 2015-2020

L'année 2014 est une année charnière pour la Politique de la ville. Il s'agissait à la fois de finaliser la dernière année du CUCS, de négocier avec la Région la prolongation sur l'année de la Convention de Projet urbain de cohésion sociale pour un apport financier de 120 000 €, mais aussi de préparer le prochain Contrat de ville dans le cadre de la réforme de cette politique engagée par l'État (loi dite « Lamy » du 21 février 2014).

Dès l'annonce par l'Etat que le territoire est retenu dans la réforme sur la géographie prioritaire, fin juin 2014, un travail partenarial est réalisé avec les principaux financeurs pour aboutir à une définition précise des quartiers d'intervention proposés par l'État. Quatre quartiers sont retenus, pour 15 000 habitants représentés.

En amont, la Communauté de l'Auxerrois a organisé le « bloc local de gouvernance » par des sessions de formation auprès des élus, délégués communautaires et/ou élus municipaux pour définir ensemble une stratégie intégrée. Le diagnostic territorial indispensable et préalable au nouveau Contrat de ville est lancé dans le courant de l'été.

La Communauté de l'Auxerrois, désormais « chef de file » sur le territoire en matière de Politique de la ville, décide d'anticiper sur les futurs protocoles de préfiguration de l'Agence nationale de renouvellement urbain et lance avec ses partenaires principaux (Ville d'Auxerre et Office auxerrois de l'habitat) une étude d'aménagement urbain pour le quartier des Rosoirs tout en bénéficiant de dotations exceptionnelles de l'État sur l'exercice 2014.

“ Le territoire ne cesse de se développer. Les entreprises et leurs salariés sont attentifs aux offres de services proposées particulièrement en matière de garde d'enfants et d'offres de loisirs.”

Chantal Beauvils, conseillère déléguée en charge de la Petite enfance

Une attention particulière est portée à la mise en place d'équipements et de services de proximité, améliorant le quotidien des 67 000 habitants du territoire. Tel a été le cas pour le domaine de la petite enfance à l'issue d'un diagnostic mené en 2009, soulignant le manque de places de garde sur le territoire. 332 places manquaient à l'époque. Fin 2014, ce chiffre est réduit à une centaine.

L'accompagnement au développement des structures « petite enfance » sur 2014 est poursuivi, en attendant l'actualisation du diagnostic, avec le soutien apporté à la restructuration de la crèche interhospitalière à Auxerre, ayant une capacité de 80 places pour une amplitude d'ouverture de 6h00

à 21h00. Projet qui bénéficie également de crédits dédiés à la Politique de la ville (dotations exceptionnelles de l'État sur l'exercice 2014). 58 253 € sont votés par la Communauté de l'Auxerrois sur cette opération auxquels il faut ajouter 7 425 € versés à la commune de Charbuy au titre de la 1^{ère} année de fonctionnement de sa micro-crèche.

Le devoir de la Communauté est d'anticiper les demandes des futures entreprises et salariés en construisant de nouvelles installations. Elle entend également étendre son intervention sur le champ de la jeunesse pour développer l'accompagnement des familles dans la construction de leur parentalité et du parcours éducatif de leurs enfants.

La thématique prioritaire de la Communauté, partagée par ses partenaires, demeure « l'accès à l'emploi et le développement économique » pour les habitants des quartiers. Ainsi, dans la continuité des actions engagées principalement depuis 2009, la Communauté accompagne les porteurs de projets et soutient notamment :

- > **des actions d'accompagnement vers l'emploi,** permettant une meilleure maîtrise des outils de recherche d'emploi et de reprise de confiance en soi.
- > **des actions favorisant la mobilité des habitants des quartiers** avec par exemple la location de scooters et de voitures organisée par l'association Club mob.

En 2014, la Communauté de l'Auxerrois anticipe le contenu de la réforme législative sur la Politique de la ville en finalisant un diagnostic sur la thématique « Lutte contre les discriminations ». Elle prépare un « Plan de lutte contre les discriminations » et renforce son accompagnement auprès des opérateurs, comme le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Thématique qui devient un axe transversal dans le cadre du futur Contrat de ville de l'Auxerrois.



GENS DU VOYAGE

accueil > accompagnement social > habitat adapté

“ Après le succès remporté par le relogement des sédentaires de la route de Lyon, nos efforts se concentrent en priorité sur la recherche d'un terrain destiné aux « grands passages ».”

Béatrice Clouzeau, vice-présidente en charge du Logement-Habitat, de la Politique de la ville, des Gens du voyage et du Patrimoine

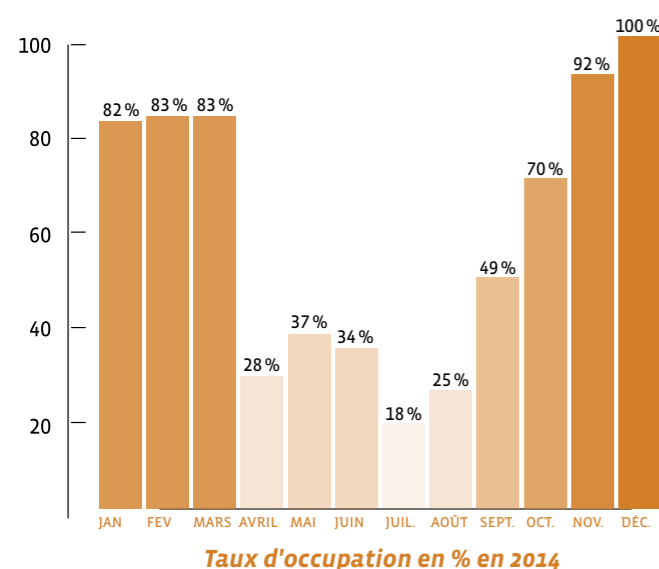
AIRE D'ACCUEIL DE MOYEN PASSAGE

MÉDIATION SOCIALE, CONFIANCE ET RESPECT

Ouverte 365 jours par an, l'aire d'accueil des gens du voyage de moyen passage route de Toucy dispose de 20 emplacements et d'une capacité de 40 caravanes. Elle fonctionne en « régie » avec deux agents.

CHIFFRES CLÉS

- > **12 596 €**, le montant des cautions.
- > **20 260,17 €**, le montant des fluides et droits de place. Aucun impayé n'est à signaler pour l'année.



> Des actions socio-éducatives

> En 2014, 318 enfants, âgés de 0 à 16 ans, participent aux différents ateliers pédagogiques animés tous les mercredis par la Ligue de l'enseignement, dont l'objectif est de sensibiliser les enfants et les parents à la scolarisation. 20 enfants sont scolarisés en école élémentaire et maternelle.

> L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), tient 12 permanences pour sensibiliser les résidents à la création d'entreprise et mieux répondre aux demandes de microcrédits. Quatre microcrédits sont attribués.

> Des panneaux informatifs sur les éco-gestes, pour consommer mieux et dépenser moins, sont installés dans les blocs sanitaires, de manière à ce que les résidents s'approprient une aire d'accueil entretenue et respectent les lieux.

> L'après-midi du 24 décembre, deux animateurs équestres et deux poneys se déplacent sur l'aire d'accueil, accompagnés du père Noël et de ses friandises. Cette action est menée avec la volonté de créer un moment de partage entre le personnel et les résidents, tout en préservant la posture professionnelle des agents d'accueil, et de sensibiliser les enfants au respect de leur lieu d'habitat. La participation est massive, toutes générations confondues.

RELOGEMENT DES FAMILLES SÉDENTARISÉES

LEVER LES VOILES POUR UN NOUVEL ANCRAGE

Après plusieurs années d'élaboration du Programme de relogement, initié en 2011 par la Communauté de l'Auxerrois, le projet se concrétise en juillet 2014, avec une première vague de départ des familles

sédentarisées sur le terrain insalubre de la route de Lyon à Auxerre. Suivront deux autres vagues, une en septembre et la dernière en janvier 2015.

> Une histoire de longue date

Les plus anciennes archives témoignant de la présence des gens du voyage sur le terrain de la route de Lyon à Auxerre datent de 1972. Jusqu'à l'emménagement dans leur nouveau logement, ces familles vivaient dans des caravanes sur un terrain qui ne répondait pas aux normes d'habitabilité.

Depuis le début des années 2000, leur semi-sédentarisation ou leur sédentarisation complète s'expliquait en partie par la hausse des coûts du voyage, la scolarisation des enfants, la recherche d'activités professionnelles, ou encore les soins réguliers à apporter aux personnes âgées. Ces exigences étaient difficilement compatibles avec l'itinérance. Il devenait impératif de mettre en place un Programme de relogement.

> Trois sites emménagés successivement

Les logements adaptés à la vie en caravane se situent sur trois sites distincts : deux à Auxerre (route de Toucy et route de chevannes) et un à Monéteau (lieu-dit Les pissoirs).

Parmi les 24 familles vivant sur le terrain et inscrites au Programme de relogement, 17 ont accepté d'être relogées en habitat adapté :

> Quatre sont relogées sur le site de Monéteau en juillet 2014.

> Cinq sont relogées sur le site de la route de Chevannes en septembre 2014.

> Huit seront relogées sur le site de la route de Toucy en janvier 2015.

Parmi les 7 autres familles, certaines ont préféré être relogées en habitat conventionnel. D'autres, propriétaires d'une parcelle non constructible, ont bénéficié d'un échange de terrain avec la Ville d'Auxerre.

Les logements, d'environ 27 m², sont composés d'une pièce principale, de toilettes, d'une salle d'eau et d'un jardin. Chaque terrain peut accueillir trois caravanes.

> Coût et financement des travaux

Chacune des 17 parcelles situées en limite d'agglomération, représente un coût de réalisation de 78 000 € HT, légèrement supérieur à la moyenne nationale évaluée à 73 300 € en 2009.

Le coût global de l'opération (travaux de construction et viabilisation pour les 17 logements) s'élève quant à lui à 2 066 000 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage est attribuée à l'Office auxerrois de l'habitat.

206 000 € de subventions sont versés par l'État, 671 000 € par la Communauté de l'Auxerrois, 744 000 € par la Ville d'Auxerre. Un prêt de 445 000 € est attribué par la Caisse des Dépôts à l'Office Auxerrois de l'Habitat.

> L'accompagnement social des familles

L'entrée dans les lieux, c'est le clou de l'aventure et ce que l'on retient préférentiellement du Programme de relogement. Néanmoins, il ne faut pas oublier le travail d'accompagnement social accompli quotidiennement. Il est confié, depuis novembre 2012 et pour une durée de trois ans renouvelables, au PACT de l'Yonne. Il est divisé en six axes principaux : l'accompagnement vers et dans le logement, la gestion du budget et les éco-gestes, la socialisation et la collaboration mutuelle, la scolarisation, l'intégration socio-professionnelle, et l'accès aux soins.

Figurent également au titre d'accompagnement, les missions des partenaires traditionnels de la Communauté d'agglomération en matière d'insertion professionnelle, que sont l'Adie et la Maison de l'emploi et de la formation de l'Auxerrois.



HABITAT ET CADRE DE VIE

construction > réhabilitation > publics cible

“ 2014 marque la fin de la première période du Programme local de l'habitat. Nos efforts porteront ensuite sur le renforcement des actions en cours et le lancement de nouvelles, pour répondre aux besoins de nos habitants et du territoire. ”

Béatrice Clouzeau, vice-présidente en charge du Logement-Habitat, de la Politique de la ville, des Gens du voyage et du Patrimoine

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Approuvé par le Conseil communautaire en juin 2011, il fixe pour une durée de six ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population. Le PLH favorise la mixité sociale, en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La Communauté de l'Auxerrois apporte son soutien financier pour la production de logements locatifs sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI). Les aides varient d'un montant de 1 000 € à 3 000 € selon la typologie des logements produits.

En 2014, la Communauté verse 49 000 € à l'Office auxerrois de l'habitat pour la production de 32 logements sociaux

Ayant la possibilité de se porter garante des emprunts pour la production de logements sociaux, la Communauté d'agglomération participe au développement du logement social de son territoire, en accordant à la fois des subventions aux opérations et des garanties d'emprunt auprès des constructeurs et des bailleurs de logement social. La Communauté peut ainsi accorder sa garantie d'emprunt pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements sociaux.

En 2014 la Communauté de l'Auxerrois se porte garante des opérations suivantes :

- > Construction de 61 logements de la Résidence Denfert Rochereau à Auxerre par Yonne Habitation
- > Construction de 40 logements rue de la Maladière à Auxerre par Yonne Habitation

PROGRAMME LOGEMENTS DURABLES

Afin de répondre aux divers enjeux énergétiques nationaux et locaux, la Communauté a mis en place, depuis mai 2012, le Programme logements durables, composé d'une aide à la décision (accompagnement des ménages) et d'une aide aux travaux pour les propriétaires occupants du territoire intercommunal, quelles que soient leurs ressources.

URBANIS a été recruté pour assurer le suivi-animation qui consiste en un accompagnement gratuit (social, technique, administratif et financier) de tous les propriétaires occupants pour le projet de réhabilitation thermique de leur logement.

Dans la continuité de la deuxième année, le Programme logements durables maintient, en 2014, son évolution exponentielle du nombre de dossiers déposés :

- > 90 dossiers éligibles aux aides de l'Anah, soit près de 1 760 000 € H.T. de travaux réalisés (19 000 € H.T. en moyenne), pour env. 1 125 000 € de subventions
- > 60 dossiers non éligibles aux aides de l'Anah, soit près de 605 000 € H.T. de travaux réalisés (10 000 € H.T. de travaux en moyenne), pour 44 000 € de subventions versées par la Communauté.

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

Fin 2013, la Communauté lance une consultation afin de recruter un bureau d'études pour mener une étude pré-opérationnelle sur le parc de logements privés du territoire intercommunal.

Ce diagnostic a pour but d'identifier les dysfonctionnements des logements et d'élaborer un dispositif opérationnel pour les résorber.

Plusieurs problématiques sont ainsi finement analysées : indignité et indécence du parc, précarité énergétique des occupants et performance énergétique des logements, vacance, adaptation au vieillissement et au handicap etc.

Au cours de l'année, le bureau d'études Urbanis réalise le diagnostic complet du parc privé de l'Auxerrois : analyse statistique, repérage terrains, ateliers thématiques, entretiens avec les partenaires...

Cette stratégie propose la mise en place :

- > d'un dispositif global [Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)] sur les 21 communes de l'Auxerrois, pour l'amélioration énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, et le maintien à domicile des personnes en perte de mobilité.
- > d'un dispositif renforcé [OPAH dite de Renouvellement urbain] sur le centre-ville d'Auxerre, intervenant de manière renforcée sur l'habitat dégradé, la vacance, la prédominance du parc locatif privé, et ce, dans le respect des contraintes architecturales, techniques et financières.

Le programme d'actions complet émanant de la stratégie sera élaboré et proposé début 2015.

AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La Communauté a mis en place une aide spécifique à l'accession à la propriété, depuis le 29 mars 2012. Cette aide vient en complément du Prêt à Taux Zéro



national et concerne l'achat ou la construction de résidences principales neuves répondant au label Bâtiment basse consommation.

Le montant de l'aide versée varie entre 2 000 et 4 000 € selon trois critères territoriaux :

- > Densité urbaine (superficie du terrain),
- > Moyenne d'âge du ménage,
- > Localisation de l'emploi.

En 2014, 13 dossiers de constructions neuves sont déposés et reçoivent une aide communautaire : six sur la commune d'Auxerre, deux sur Charbuy, deux sur Venoy, un sur Lindry, un sur Gurgy et un sur Monéteau.

CHIFFRES CLÉS

- > **49 000 €** de subventions sont versés à l'Office auxerrois de l'habitat pour la réalisation de 32 logements sociaux.
- > **12 500 €** sont versés aux opérateurs locaux de l'habitat pour soutenir leur fonctionnement sur le territoire : ADIL de l'Yonne et Espace Info-Energie, et Maison de la jeunesse.
- > **50 000 €** d'aides sont attribués aux particuliers pour l'accession à la propriété.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

fréquentation > expérimentation >
développement cyclable

“ Reprise de la ligne scolaire 22 à la rentrée scolaire 2014, expérimentation d'un doublement du service des transports à la demande à compter de novembre, validation de notre schéma directeur cyclable et surtout le constat au terme de cette année que les transports collectifs continuent encore à progresser, avec plus de voyages et plus de recettes commerciales. Voici les principaux éléments marquants de 2014 qui nous encouragent à poursuivre et développer encore notre action. La reprise des transports scolaires à l'horizon de la rentrée scolaire 2015 ira bien évidemment en ce sens! ”

Alain Staub, vice-président en charge des Transports et déplacements



RÉSEAU DE BUS VIVACITÉ

UN MODE DE TRANSPORTS
DAVANTAGE PLÉBISCITÉ

Le réseau Vivacité se compose en 2014 de :

- > 6 lignes urbaines régulières
- > 5 lignes urbaines scolaires
- > 1 ligne de navette de centre-ville
- > 1 service de Transport à la demande (TAD) périurbain
- > 1 service de transport pour personnes à mobilité réduite
- > 1 ligne scolaire périurbaine

Dans le cadre du transfert de la compétence d'organisation du transport scolaire du Département de l'Yonne à la Communauté de l'Auxerrois, la ligne scolaire périurbaine 22 reliant Chitry à Auxerre a été intégrée au réseau Vivacité en 2014. Ce nouveau service a généré en 2014, 4670 voyages représentant 5 044 km.



SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

DES ACTIONS POUR ENCOURAGER
LA PRATIQUE DU VÉLO

Adopté en février 2014, le Schéma directeur cyclable de la Communauté de l'Auxerrois, ayant pour finalité de répondre aux besoins de tous les cyclistes, prévoit un plan d'actions avec des objectifs autour de quatre axes :

> Le tour de Bourgogne et la véloroute

Terminer la liaison manquante sur notre territoire entre Champs-sur-Yonne et Gurgy pour rejoindre Migennes et parachever ainsi l'itinéraire régional. Ce projet est mené en partenariat avec le Département et la Région.

> Les liaisons touristiques pour les déplacements de loisirs

Créer, d'ici 2020, six boucles cyclables touristiques prédéfinies et jalonnées pour découvrir l'Auxerrois dans la diversité et la richesse de son territoire.

> Les liaisons pour les déplacements dits « utilitaires »

Développer des voies cyclables structurantes entre le pôle urbain central d'Auxerre et les principales communes périphériques (Appoigny, Gurgy, Monéteau, Perrigny et Saint-Georges-sur-Baulche). L'objectif est d'augmenter, à terme, la part du vélo parmi les différents modes de transport utilisés pour les déplacements liés aux déplacements domicile/travail. Deux liaisons cyclables bidirectionnelles ont ainsi été réalisées en 2014, l'une à Monéteau, l'autre à St-Georges.

> Les activités complémentaires

Favoriser la pratique du vélo en menant des actions dans les domaines de l'apprentissage du vélo, de l'aide à l'acquisition, du stationnement, de la réparation et plus généralement de la communication soit auprès des entreprises, soit auprès des écoles.

CHIFFRES CLÉS

- > **1 718 103** voyages effectués contre **1 617 605** en 2013, soit une augmentation de 6 %. Toutes les lignes et services du réseau Vivacité ont vu leurs fréquentations augmenter en 2014.
- > **54 %** de la fréquentation du réseau attribuée aux lignes 1 et 2.
- > **203 933** voyages effectués par la navette centre-ville Vivaville, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2013.
- > **14 563** voyages réalisés avec Vivamouv, le transport à la demande, soit une progression de 7,9 % par rapport à 2013 et 130 927 km parcourus. **4** horaires supplémentaires sont expérimentés dès novembre doublant ainsi l'offre de service.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

réduire > réutiliser > recycler

“ L'année 2014 se caractérise par les derniers investissements liés au schéma d'optimisation voté en 2009. Au bilan, le tonnage des ordures ménagères est passé de 20 726 tonnes en 2010 à 16 399 tonnes en 2014. Cela représente une baisse du tonnage à traiter et à enfouir de près de 21 %. Les options retenues par les élus et notamment la volonté de choisir un schéma multifilière pour la gestion des déchets donnant priorité au tri et au recyclage, ont porté leur fruit. Ces chiffres sont très encourageants et ne demandent qu'à être confirmés par la suite. ”

Denis Roycourt, vice-président en charge de l'Environnement et du Développement durable

Penser global, agir local : tel est le défi du développement durable. La Communauté de l'Auxerrois, par l'exercice de compétences tel que la collecte et traitement des déchets ménagers, la distribution d'eau potable ou par son engagement dans un Plan climat-énergie territorial, fait face, à l'échelle de son territoire, à de nombreux défis comme le changement climatique, la préservation des ressources, l'efficacité énergétique, ou encore la consommation durable.

Le schéma d'optimisation de la gestion de ses déchets, mis en place par la Communauté d'agglomération, regroupe deux axes : la gestion multi-filière pour mieux valoriser et la prévention. Parce que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

POINTS FORTS DE L'ANNÉE

L'OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES DÉCHÈTERIES [JUIN]

En 2011, une réflexion était engagée pour mettre à disposition des usagers deux nouvelles déchèteries, sur l'Est et le Nord-Ouest du territoire.

2012 a permis d'identifier les futurs lieux d'implantation de ces nouveaux équipements sur les communes de Branches et Venoy.

En 2013, les travaux sur les deux sites ont débuté en septembre. Ces travaux sont achevés en mars 2014. L'inauguration a lieu le 2 juin.

Pour Branches, la déchèterie se trouve au lieu-dit « Les Bruyères », chemin communal N° 7 ; la déchèterie de Venoy se trouve au lieu-dit des Bois de Soleines, sur la Route Départementale 124.

CHIFFRES CLÉS

- > **+ 0,5 %** L'évolution de la production globale de déchets [37 683 tonnes, 590kg/an/hab.].
- > **+ 4 %** Le taux de valorisation des déchets [18 145 tonnes, soit 48 % du gisement global, 46,8 % en 2013].
- > **- 4,2 %** La diminution de la part des déchets enfouis représentant 16 399 tonnes dont 15 710 tonnes d'ordures ménagères, équivalent à 246 kg/an/hab.
- > **+ 7,8 %** L'évolution de la collecte sélective en porte-à-porte, soit 3 870 tonnes [57 079 habitants desservis], l'équivalent de 67,8 kg/an/hab. (55,8 en 2013), dont 404 tonnes de refus (408 tonnes en 2012). En complément, 282 tonnes de cartons sont collectées auprès des commerçants (317 tonnes en 2013).
- > **- 13,3 %** La diminution de la collecte par apport volontaire (hors verre), soit 508 tonnes dont 64 tonnes de refus (42 en 2013, soit +52 %). Ces données s'expliquent par la mise en place de la collecte des recyclables en porte-à-porte.
- > **+ 1,1 %** L'évolution de la collecte du verre par apport volontaire, soit 2 011 tonnes.
- > **+ 2,9 %** L'augmentation des recyclables, soit 6 670 tonnes (6 482 tonnes en 2013). 14 410 tonnes La collecte en déchèterie, soit 225 kg/an/hab. (212 en 2013).

> Production globale

En tonnes	2010 [61 814 hab.]	2011 [61 686 hab.]	2012 [63 019 hab.]	2013 [64 336 hab.]	2014 [63 877 hab.]
Déchets résiduels	20 726	18 609	17 792	17 125	16 399
Points recyclage (hors verre)	1 094	655	604	586	508
Verre	1 731	1 944	2 069	1 988	2 011
Sélectif porte-à-porte	2 705	3 581	3 718	3 908	4 151
Déchets de jardin et sapins de Noël	-	97	111	93	70
Textiles	-	-	110	138	134
Déchèteries	10 602	12 593	12 879	13 630	14 410
Total	36 858	37 479	37 283	37 468	37 683
Ratio (Kg/hab/an)	596	608	592	582	590

> Production aux déchèteries

		Augy	Auxerre	Branches	Monéteau	Venoy	Total
Fréquentation	Particuliers	21 795	40 931	4 953	28 350	6 487	102 516
	Professionnels	1 336	1 479	118	1 289	103	4 325
	Total	23 131	42 410	5 071	29 639	6 590	106 841

	[en tonnes]	Augy	Auxerre	Branches	Monéteau	Venoy	Total
Ferrailles, câbles, capsules		114,540	287,800	25,300	170,260	27,540	625,440
Déchets Verts		880,360	1 988,040	208,580	1 506,900	219,060	4 873,440
Cartons		49,320	104,780	5,02	60,100	5,500	218,540
Gravats		874,810	1 851,050	135,800	1 273,410	148,900	4 283,970
Déchets électriques, électroniques et lampes		91,796	225,070	16,468	131,836	19,261	484,431
Déchets non recyclables		421,460	818,835	127,700	696,709	69,580	2 134,284
Bois		326,230	688,850	0,000	494,440	65,730	1 575,250
Déchets dangereux des ménagers		24,142	58,253	5,461	31,091	0	124,982
Batteries et piles							21,517
Huiles minérales		3,87	2,43	4,77	0	0,9	11,97
Huiles végétales							6,449
Palettes							11,636
Pneus							10,380
Lampes							2,746
Métaux divers							12,642
Bouteilles à gaz, extincteurs, filtres							12,711
Total							14 410,39

LE RÉAMÉNAGEMENT DES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES [juin]

Parallèlement à la réalisation des travaux, les services et les membres de la Commission environnement ont réalisé plusieurs scénarii de fonctionnement, dans une enveloppe budgétaire raisonnable. Par délibération en date du 15 mai 2014, compte-tenu des observations réalisées sur le fonctionnement précédent, le scénario retenu est :

- > Maintien d'une saisonnalité pour dans les ouvertures avec des plages horaires plus grandes entre avril et octobre.
- > Maintien des horaires pratiqués en période hivernale : ouverture de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- > Ouverture des cinq déchèteries le samedi.

> Augmentation de la plage d'ouverture le samedi en été, pour les deux déchèteries recevant le plus de visites : Auxerre et Monéteau.

> Fermeture en semaine des déchèteries de : Monéteau (Mardi), Augy (Mardi et Jeudi), Branches et Venoy (Lundi, Mercredi et Vendredi).

LE B.A.BA DES DÉCHÈTERIES [juin]

Rejoignant la nouvelle collection des « Guides de la Communauté de l'Auxerrois », le service Communication réalise à l'occasion du réaménagement des horaires et de l'ouverture des deux nouvelles déchèteries un triptyque informatif sur les déchèteries. Il est distribué sur tout le territoire en juin 2014.



UNE DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST EN DÉCHÈTERIE [avril]

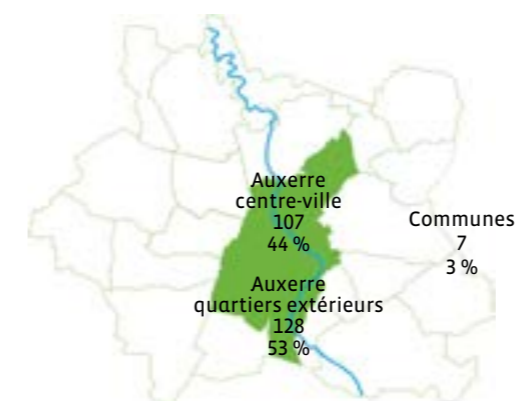
Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de l'Auxerrois profite de la Semaine du Développement Durable pour redonner aux Auxerrois l'envie de composter.

Pour convaincre de son intérêt, 50 à 80 litres de terreau sont offerts à quelques 360 usagers, sur les déchèteries d'Auxerre et Monéteau. Action en partenariat avec Vert Compost 89 (Saint-Cyr-les-Colons, 89).

LES DÉPÔTS ILLICITES VERBALISÉS

Comme tout schéma de gestion des déchets, celui de la Communauté de l'Auxerrois comporte un règlement de collecte. Des règles simples à respecter, mais trop souvent ignorées, notamment par certains riverains du cœur de ville d'Auxerre. Le dépôt de déchets non conformes était identifié et entraînant une information directe auprès des usagers ou un courrier d'information rappelant les consignes, les jours et horaires de présentation.

Répartition géographique des redevances



Les rappels ne suffisant plus, la Communauté de l'Auxerrois demande et obtient du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre l'assermentation de six agents. Une redevance forfaitaire d'enlèvement d'office d'un montant de 35 à 96 € est envoyée aux contrevenants. 242 redevances sont émises.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La Communauté de l'Auxerrois finance son service d'élimination des déchets ménagers et assimilés par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Conformément à l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités finançant leur service d'élimination des déchets par le biais de la TEOM, ont l'obligation de mettre en place une redevance spéciale pour la prise en charge des déchets des activités non ménagères.

L'institution de la redevance, en l'occurrence la Communauté de l'Auxerrois, ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la TEOM. Le produit de la redevance doit équilibrer le montant des dépenses. La redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Sont concernés par la redevance spéciale tous les établissements exonérés de droit de TEOM (administrations publiques...) ainsi que tous les établissements (non exonérés de droit) présentant plus de 1 500 litres de déchets hebdomadaires (ordures ménagères et tri).

La redevance spéciale est calculée en fonction du volume (litrage) annuel par type de flux en fonction du coût au litre de chacun.

> Coûts au litre

Ordures ménagères assimilées :	0,029 €
Emballages recyclables :	0,008 €

Ces tarifs, fixés par la Communauté de l'Auxerrois en fonction des coûts du service, sont applicables en 2013 et 2014.

Si l'utilisateur paie une TEOM dont le montant ne suffit pas à couvrir le service rendu, la Communauté de l'Auxerrois lui facturera le montant de la redevance spéciale déduction faite du montant de TEOM acquittée.

Si l'utilisateur paie une TEOM dont le montant suffit à couvrir le service rendu, il ne paiera que cette taxe pour l'élimination de ses déchets. Dans le cas où la TEOM serait supérieure au calcul du montant de la redevance spéciale, l'utilisateur ne pourra prétendre à un abattement.

Si le producteur de déchets ne paie pas de TEOM, il paiera le montant total de la redevance spéciale. Les redevables s'acquittent de la facture émise tous les six mois. En 2013, 56 redevables ont signé leur convention, représentant 248 lieux de production. Au 31 décembre 2014, 77 redevables avaient signé leur convention (276 lieux de production).

EXPOSITIONS / ANIMATIONS

Chaque année, sur simple demande, les professeurs (des écoles, collèges et lycées, établissements spécialisés) peuvent faire appel au service Animation de la Communauté de l'Auxerrois.

Destinées à tous les niveaux scolaires, les interven-

tions s'adaptent aux demandes des enseignants et peuvent s'intégrer aux nouvelles activités périscolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Reconnaissance des matériaux, activité papier recyclé pour les plus petits, sensibilisation à la gestion des déchets, au tri et à la prévention pour les plus grands, compostage... Tous les thèmes sont abordés.

Sollicitations	Nombre d'animations	Thème
Animations scolaires (maternelles, primaires, Collèges, Lycées)	42 (38)	Tri, recyclage
Animations extra scolaires (Centre de Loisirs, Centres sociaux...)	17 (10)	Tri, recyclage, Prévention
Animations/stands/manifestations/Réunions publiques	22 (12)	Tri, recyclage, Prévention
Information porte-à-porte en habitat collectif	729 (831)	Rappel des consignes de tri

(Données entre parenthèses correspondant à 2013)

LES BACS ROULANTS EN CAMPAGNE [avril]

Depuis 2011, plus de 20 000 bacs roulants dédiés aux ordures ménagères ont été distribués. Néanmoins, pour répondre aux besoins d'hygiène et de sécurité au travail, l'Agglo décide de relancer une campagne

de communication, puisqu'environ 7 % des foyers ne disposent pas encore de bac en 2014 ou n'utilisent pas celui qu'ils ont reçu.

Différents supports de communication sont utilisés : affichage, flancs des bennes à ordures ménagères, flyers...

3^{ÈME} CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

En pourcentages	2008	2012	2014
BIODECHETS	25	17,07	20,15
RECYCLABLES hors verre	16	10,94	10,45
BOUTEILLES ET POTS EN VERRE	7	4,6	2,14
DECHETERIES	5	2,60	4,34
TEXTILES	3	3,62	3,80
ORDURES MENAGERES	44	61,17	58,72
DASRI-médicaments	0	0	0,40
TOTAL GÉNÉRAL	100	100	100

Afin de constater l'adhésion (ou non) des usagers aux nouvelles filières de valorisation des déchets depuis 2011 et d'évaluer les performances des collectes sélectives, des caractérisations d'ordures ménagères sont organisées tous les deux ans et permettent d'orienter les axes de communication. Globalement, les résultats sont similaires à ceux de 2012. De moins en moins d'emballages recyclables sont retrouvés dans les poubelles. Toutefois, une communication renforcée pourra être prévue sur les catégories de déchets suivants :

- › Textiles
- › Déchets d'équipements électriques et électroniques
- › Gaspillage alimentaire (Aliments emballés non consommés)
- › Déchets d'activités de soins à risque infectieux

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS [Novembre]

Du 22 au 30 novembre, la Communauté de l'Auxerrois, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, organise un temps fort sur la prévention des déchets au sein de l'établissement public. Sur la semaine entière, l'expo photo du Syndicat du Centre Yonne est visible pour partie à l'accueil des allocataires (gaspillage alimentaire) et dans une salle à proximité de l'aire de pause méridienne des agents de la Caf, de l'Urssaf et de la CPAM. Une cinquantaine de personnes participe à ce temps d'échange. Le jeudi 27 novembre, durant la pause méridienne, des ateliers sont proposés aux agents (apprendre à bien trier, à composter) et un diaporama sur la prévention et la gestion des déchets est diffusé tout au long de la permanence.

Côté allocataires, dans la salle d'attente, les mêmes diaporamas sont diffusés en boucle. Sur le marché de l'Arquebuse à Auxerre, les 25 et 28 novembre, le maître-composteur fait la promotion du compostage via des outils pédagogiques.

INDICATEURS FINANCIERS

LES CHARGES DU SERVICE PAR ACTIVITÉ

Collecte traditionnelle au porte-à-porte	2 106 659
Traitement des déchets ménagers et assimilés	1 754 702
Distribution des bacs roulants	333 042
Collecte sélective en porte-à-porte	752 357
Transport et tri des emballages au porte-à-porte	554 141
Exploitation des déchèteries	1 257 304
Vidage et tri des colonnes d'apport volontaire	220 454
Entretien des colonnes d'apport volontaire	359 023
Compostage	87 100
Communication	137 911
Total	7 562 694

Pour mémoire, en 2013, le coût total du service était de 7 202 836 €. Cela correspond à une augmentation de + 5 %.

Dans le même temps, la population municipale est passée de 64 336 habitants en 2013 à 63 877 habitants en 2014. (Source INSEE) Cela correspond à une diminution de 0,7 %.

Il est à rappeler que toute prestation de service ayant trait à la gestion des déchets bénéficie d'un taux réduit de TVA. Pendant longtemps, la TVA appliquée à la plupart des prestations était de 5,5 %. Elle est passée à 7,0 % au 1^{er} janvier 2013. Elle a subi une nouvelle augmentation pour être désormais de 10,0%.

Côté taxe encore, la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée sur les tonnes d'ordures enfouies passe de 15 €/T à 10 €/T, de par le fait que le centre d'enfouissement fonctionne en mode bioréacteur (récupération du biogaz pour une valorisation énergétique). Par contre, celle appliquée aux encombrants des déchèteries passe de 15 €/T à 20 €/T. Plus en détail, si l'on compare l'évolution de chaque secteur entre 2013 et 2014, on remarque que :

Le coût de l'activité « Traitement des déchets ménagers et assimilés » passe de 1 827 916 € à 1 754 702 €. Le coût de cette activité baisse de - 4 %, parallèlement à la diminution du tonnage enfoui de - 4,2 %. La part « transfert des déchets vers Sauvigny » représente environ 26% du coût total d'élimination contre 24 % l'année précédente.

Le coût de l'activité « Collecte » correspondant à la collecte des ordures et de la collecte sélective au porte-à-porte passe de 2 714 937 € à 2 859 016 €, soit une augmentation de 5,3 %. Activité assurée en régie, impactée par la GVT (glissement vieillissement technicité) qui traduit les augmentations salariales classiques des employés.

Le poste « Tri des emballages collectés au porte-à-porte », qui correspond essentiellement à l'ensemble des prestations de service mis en place pour trier le sélectif (papiers et emballages) collecté au porte-à-porte, passe de 486 957 € à 554 141 € et augmente de +13,8 %. Les tonnages augmentent de près de +6,2 %, et les tarifs des prestations de service augmentent également avec le nouveau marché de prestation de service.

Les tarifs actuels sont plutôt dans la norme, contrairement à ceux du précédent marché, bien en deçà des prix pratiqués ailleurs.



PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL

action globale > échéances > sensibilisation

Après une année 2012 où la « Distribution et maintenance des bacs roulants » terminait l'approvisionnement en bacs d'ordures, 2013 a été consacrée à la distribution des bacs de tri. 2014 est une année classique essentiellement consacrée à la maintenance du parc existant et à la gestion des mouvements. Le coût en 2014 est de 333 042 €, contre 264 107 € en 2013. Soit 26% d'augmentation. Le pôle « Déchèteries » passe de 1 159 610 € à 1 257 304 €, soit une augmentation de +8,4 %. Les tonnages augmentent encore de +5,6 %. En détail, il s'agit de l'impact des filières Bois, Déchets verts, Déchets dangereux des ménages et dans une moindre mesure, celle des Gravats. Le personnel affecté à cette mission augmente légèrement, passant de 5,4 à 6 équivalents temps plein. Les coûts de l'activité « Vidage et tri des PAV » passent de 204 935 € en 2013 à 220 454 € en 2014, soit une augmentation des coûts de +7,6%. En parallèle, les tonnages diminuent de 2,1 %. Seuls les tonnages

d'ordures ménagères résiduelles enterrés augmentent significativement : ils doublent. La différence de coût provient uniquement de ce flux.

Le pôle « Entretien des PAV » voit ses coûts se maintenir alors qu'il s'agit d'une prestation réalisée en régie. Ces points sont mal respectés par les usages. Les activités de ramassage des dépôts sauvages sont bien plus importantes que les activités d'entretien de ces colonnes. L'activité « Compostage » voit également ses coûts se maintenir.

Les coûts de l'activité « Communication » augmentent de +10 % par rapport à l'année précédente. On y retrouve différentes actions comme la campagne d'affichage « Adoptez le bac ! », les calendriers de collecte, les plaquettes d'information sur les déchèteries, les sacs de pré-collecte et les autocollants pour les bacs destinés aux résidences, etc.

> Recettes par activité (en Euros)

Taxe ordures ménagères	6 737 753
Collectes spéciales, prêt bennes à ordures	563 092
Soutiens à la tonne triée et à la prévention	651 954
Reprise emballages	371 929
Recettes déchèteries et cartes	118 268
Soutiens à la prévention	- 3 166
Vente de composteurs	4 320
Recettes sur amortissements	12 493
Recettes exceptionnelles	54 354
Autres recettes	25 909
Total	8 540 072

> Investissements 2014 (en Euros)

Fin des opérations liées à la construction des deux nouvelles déchèteries	416 497
Achat de colonnes (semi) enterrées	186 228
Achat de bacs roulants	141 271

> Coûts bruts par activité (en Euros par tonne)

	2014	Évolution de 2013 à 2014
Collecte traditionnelle et traitement	246	+2,9 %
Collecte sélective en porte-à-porte et tri	315	+1,0 %
Collecte sélective par apport volontaire et tri	230	+10,6 %
Déchèteries	87	+2,4 %

> Coûts bruts par habitant (en Euros par tonne)

	2014	Évolution de 2013 à 2014
Collecte traditionnelle et traitement	60 € / hab.	stable
Collecte sélective en porte-à-porte et tri	23 € / hab. desservi	+9,5 %
Collecte sélective par apport volontaire et tri	9 € / hab.	+12,5 %
Déchèteries	20 € / hab.	+10,0 %

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 782 020 € pour l'année 2014. Les recettes d'investissement sont exclusivement le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) d'un montant de 238 176 €.

À la suite de l'adoption du Plan climat de l'Auxerrois lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2012, 2013 voit sa consolidation, sa formalisation et la mise en œuvre de son plan d'actions composé de plus de 50 actions. Une actualisation de ce plan-climat de la Communauté sous la forme d'un document unique est ainsi engagée fin 2014.

Les objectifs du Plan climat-énergie restent les mêmes. Obtenir d'ici 2020 :

- > 20 % d'efficacité énergétique en plus
- > une augmentation de 23 % de la part des énergies renouvelables
- > une diminution de 20 % des gaz à effet de serre

Il est rappelé que le secteur du bâtiment est à l'origine de 43% de la consommation d'énergie finale et représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

PROJET DE PÔLE ENVIRONNEMENTAL

Le projet de pôle environnemental est mené avec le Cabinet Florès. En 2014, la finalisation de l'étude de définition, l'étude des scénarii de réalisation et de localisation de la structure, aboutissent à une approbation du projet sur un terrain de 6650 m² sur le site des Boutisses, à proximité du parc d'activités d'Auxerexpo et de l'Université de Bourgogne.

Ce choix débloque le projet, en gestation depuis plusieurs années. L'équipement de 900 m² en surface de plancher abritera un centre de ressources sur le développement durable et de mise en synergie, ainsi que des espaces de travail dédiés au développement d'éco-activités.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

CHALLENGE FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE

La Communauté de l'Auxerrois termine sa deuxième édition 2013/2014 du Challenge familles à énergie positive. Le défi : faire des économies d'énergie et réduire sa facture énergétique en adoptant des éco-gestes, pour qu'ils deviennent à terme des réflexes. Le challenge est mutualisé avec le Pays de Puisaye Forterre. 37 foyers sont inscrits, avec une moyenne de 22 % d'économies réalisées sur la période. L'agglomération se lance dans une troisième édition 2014/2015 dès novembre.

SPECTACLE « ATMOSPHÈRE »

Un spectacle ludique, chanté et dansé, est joué par la compagnie de théâtre Spectabilis le 5 juin au Silex. Adapté à un public familial, le spectacle propose des solutions « indiscutables » pour réduire la pollution atmosphérique. 140 personnes viennent y assister.

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Lindry n'ayant pas bénéficié de la thermographie en 2011 (n'appartenant pas à l'époque au territoire de l'Agglomération), le survol de la commune est réalisé en mars 2014. Lors de la restitution grand public en novembre, 54 foyers se déplacent, avec un bilan global de 70 foyers renseignés en 2014.



EAU POTABLE / SPANC

sécurisation > renouvellement > réseau

Le service public d'eau potable est délégué. Il fait l'objet de deux contrats d'affermage ayant respectivement pour périmètres Chitry-le-Fort et les autres communes de la Communauté de l'Auxerrois à l'exception de Charbuy, confié au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Charbuy/Fleury-la-Vallée.

* Rapport d'activité complet téléchargeable sur www.communaute-auxerrois.fr

QUALITÉ DU SERVICE CONFIE AUX DÉLÉGATAIRES DES RÉSEAUX

LYONNAISE DES EAUX, VÉOLIA, SYNDICAT CHARBUY/FLEURY-LA-VALLÉE

> Contrat d'affermage avec Lyonnaise des eaux

[PERIMETRE COMMUNAUTAIRE A L'EXCEPTION DE CHARBUY ET CHITRY-LE-FORT]

Indicateurs descriptifs du service	2012	2013	2014	
Estimation du nombre d'habitants desservis	65 228	64 883	64 656	unité
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (ancien contrat)	1,82			€TTC/m ³
(nouveau contrat)	1,75	1,78	1,82	€TTC/m ³
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1	1	2	jour
Indicateurs de performance				
Taux de conformité concernant la microbiologie	100	100	100	%
Taux de conformité concernant les paramètres physico-chimiques	93	88,24	92,59	%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	104	114	
Rendement du réseau de distribution	71,70	72,27	77,37	%
Indice linéaire des volumes non comptés	7,45	7,45	5,66	m ³ /jour/km
Indice linéaire de pertes en réseau	6,72	6,78	5,04	m ³ /jour/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau				
Captage de la Plaine du Saulce	80	80	80	%
Captage de la plaine des Isles	80	80	80	%
Captage des Boisseaux	80	80	80	%
Captage de la Potrade	80	80	80	%
Captage du Petit Riot	80	80	80	%
Captage de Saint Bris	80	80	80	%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (HT)	3 438	5 628	6 107	€
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,88	1,04	1,62	%°
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	100	%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			1,42	%
Taux de réclamations	0,48	1,42	3,6	u/1000 abonnés

Facture d'eau de référence de 120 m ³		Janvier 2013		Janvier 2014		Janvier 2015		Variation %
	Quantité	Prix	Montant	Prix	Montant	Prix	Montant	
Part de la Communauté de l'Auxerrois								
Part proportionnelle*		0,4885	58,62	0,4885	58,62	0,5227	62,72	7,00
Montant hors taxe d'une facture de 120 m ³			56,64		58,62		62,72	7,00
Part du délégataire								
Part fixe	Abon. DN10 ou 15 mm	1	31,00	31,00	31,45	31,45	31,3700	31,37
Part proportionnelle	Tranche 1 : de 0 à 15 m ³	15	0,1166	1,75	0,1183	1,77	0,1180	1,77
	Tranche 2 : de 16 à 90 m ³	75	0,3878	29,09	0,3934	29,51	0,3924	29,43
	Tranche 3 : de 91 à 120 m ³	30	0,5258	15,77	0,5334	16,00	0,5321	15,96
Montant hors taxe d'une facture de 120m ³			77,61		78,73		78,53	-0,25
Taxes et redevances								
Redevance pour prélèvement sur la ressource (AESN)	120	0,1401	16,81	0,1401	16,81	0,1401	16,81	0,00
Redevance de pollution domestique (AESN)	120	0,40	16,81	0,1401	16,81	0,41	49,20	0,00
TVA (5,5 %)			48,00	0,41	49,20		11,40	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			10,95		11,18		77,41	0,28
Total			75,76		77,20		218,67	1,92
Prix TTC au m³			210,01		214,55		1,82	1,92



> **Contrat d'affermage avec Véolia**
[PERIMETRE LIMITE A CHITRY-LE-FORT]

Indicateurs descriptifs du service	2012	2013	2014	
Estimation du nombre d'habitants desservis	367	369	369	unité
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,17	2,20	2,26	€ TTC/m ³
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1	1	1	jour
Indicateurs de performance				
Taux de conformité concernant la microbiologie	100	100	100	%
Taux de conformité concernant les paramètres physico-chimiques	53,3	60	83,3	%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40	75	95	
Rendement du réseau de distribution	84,40	74	95	%
Indice linéaire des volumes non comptés	2,17	3,74	0,95	m ³ /jour/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1,80	3,38	0,58	m ³ /jour/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau				
Captage de Talloué	20	20	50	%
Source de Boué	0	0	0	%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (HT)	0	0	0	€
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	0	%°
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	100	%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			0	%
Taux de réclamations	0	0	0	u/1000 abonnés

Facture d'eau de référence de 120m ³	Janvier 2013		Janvier 2014		Janvier 2015		Variation %	
	Quantité	Prix	Montant	Prix	Montant	Prix	Montant	
Part de la Communauté de l'Auxerrois								
Part proportionnelle*	120	0,472	56,64	0,4885	58,62	0,5227	62,72	7,00
Montant hors taxe d'une facture de 120 m ³ revenant à la collectivité			56,64		58,62		62,72	7,00
Part du délégataire								
Part fixe	1	36,33	36,33	36,71	36,71	37,14	37,14	
Part proportionnelle	120	0,81	97,20	0,8246	98,95	0,83	99,76	
Montant hors taxe d'une facture de 120 m ³ revenant au délégataire			133,53		135,66		136,90	0,91
Taxes et redevances								
Redevance pour prélèvement sur la ressource (AESN)	120	0,07	8,40	0,07	8,40	0,06	7,73	-8,00
Redevance de pollution domestique (AESN)	120	0,4	48,00	0,4	48,00	0,41	49,20	2,50
TVA (5,5 %)			13,56		13,79		14,11	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			69,96		70,19		71,04	1,21
Total			260,13		264,47		270,66	2,34
Prix TTC au m³			2,17		2,20		2,26	2,34

> **Caractéristiques du service assuré par le Syndicat Charbuy / Fleury-la-Vallée**
[PERIMETRE LIMITE A CHARBUY]

Indicateurs descriptifs du service	2012	2013	2014	
Estimation du nombre d'habitants desservis			2 996	unité
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (ancien contrat)	2946	2952	1,97	€TTC/m ³
Indicateurs de performance				
Taux de conformité concernant la microbiologie			100	%
Taux de conformité concernant les paramètres physico-chimiques		100	100	%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		100	85	
Rendement du réseau de distribution		85	82,60	%
Indice linéaire des volumes non comptés	86,3	74,5	1,6	m ³ /jour/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1,2	2,2	1,6	m ³ /jour/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	1,2	2,2		
Puits des Prés du moulin			80	%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (HT)	80	80	0,0031	€

Facture d'eau de référence de 120 m ³	Janvier 2013		Janvier 2014		Janvier 2015		Variation %	
	Quantité	Prix	Montant	Prix	Montant	Prix	Montant	
Part du Syndicat								
Part fixe Abon. DN 15 mm	1	32	32,00	32	32,00	32,00	32,00	
Part proportionnelle*	120	120	135,60	1,13	135,60	1,13	135,60	
Montant hors taxe d'une facture de 120 m ³			167,60		167,60		167,60	0,00
Taxes et redevances								
Redevance pour prélèvement sur la ressource (AESN)	120	0,06	7,20	0,06	7,20	0,06	7,44	
Redevance de pollution domestique (AESN)	120	0,4	48,00	0,4	48,00	0,41	49,20	
TVA (5,5 %)			12,25		12,25		12,33	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			67,45		67,45		68,97	2,25
Total TTC			235,05		235,05		236,57	0,65
Prix TTC au m³			1,96		1,96		1,97	0,65

ACTIONS MENÉES EN DIRECT PAR L'AGGLOMÉRATION

DES INVESTISSEMENTS EN CONTINU POUR LE RENOUELEMENT DU PATRIMOINE

Les principales actions concernent la maintenance du patrimoine, la sécurisation et la gestion du réseau.

> **Maintenance du patrimoine**

Renouvellement de conduite : 0,732 km (Taux de renouvellement de 0,53%). Le faible renouvellement des conduites en 2014 est dû à un démarrage tardif du programme de travaux 2014 qui de ce fait est en partie réalisé en 2015.

> **Sécurisation des ouvrages**

Poursuite des procédures de révision des périmètres de protection des captages des Boisseaux et de la

Plaine du Saulce (en association au projet de réalimentation de sa nappe) et de la création des périmètres de protection du captage de Talloué Soutien à l'Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce

> **Budget de l'eau**

Il permet de financer les actions engagées par la Communauté de l'Auxerrois.

Le montant financier HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire est de 1 865 492 € (1 211 391 € en 2013).

Ses recettes sont de 1618 728 € (1 725 655 € en 2013). Elles sont principalement dues au produit de la surtaxe.

La durée d'extinction de la dette est de 1,35 année (1,30 années en 2013).



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA COMMUNAUTÉ CHANGE DE PRESTATAIRE

Limité au service minimum légal, il contrôle des installations existantes et neuves, ce service fait l'objet d'une régie indirecte avec la Société Bertrand.

	2012	2013	2014
Contrôle de la conception et de l'implantation	77 € HT	75 € HT	132,50 € HT
Contrôle de réalisation	73 € HT	55 € HT	87,00 € HT
1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (diagnostic)	82 € HT	85 € HT	67,50 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien		66 € HT	66 € HT
Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien réalisés à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines		120 € HT	120 € HT

> Bilan des campagnes de contrôle

	2013	2014
Nombre d'ANC	1 004	1 135
Taux de contrôle	76 %	72,78 %
Taux de conformité (conforme ou présentant des défauts mineurs)	30,80 %	29,66 %
Nombre de contrôles périodiques	38 dont 33 à Gurgy	36



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS
6 bis, place du Maréchal Leclerc > BP 58 > 89 010 Auxerre cedex
Tél. : 03 86 72 20 60 > Fax. 03 86 72 20 65
contact@agglo-auxerrois.fr
www.communaute-auxerrois.fr



communauté
de l'auxerrois

